

Prévention au travail

Publié par la CSST et l'IRSST
www.csst.qc.ca
www.irsst.qc.ca

Hiver 2008 – Volume 21, n° 1

Jeunes et SST

Une culture de prévention

RECHERCHE À L'IRSST

Le syndrome vibratoire main-bras
Lumière sur une maladie professionnelle
méconnue

CSST

irsst

3 **MOT DE LA RÉDACTION** *Une connivence avec et pour les jeunes*

4 **VIENT DE PARAÎTRE À LA CSST**

5 **CHERCHEZ L'ERREUR** *Le compacteur de déchets*

DOSSIER

7 **Jeunes et SST, une culture de prévention**
Que se passe-t-il dans les écoles, les centres de formation professionnelle, les carrefours jeunesse emploi ? Une brochette d'exemples donnés par ceux et celles qui agissent, qui accueillent et forment les jeunes.



7

15 **DROITS ET OBLIGATIONS** *Retour sur... des principes fondamentaux toujours d'actualité*

16 **AGENDA D'ICI ET D'AILLEURS**

RECHERCHE À L'IRSST

17 *Sommaire en page 17*

32 **LES ACCIDENTS NOUS PARLENT** *Zone de coïncement*

33 **SANTÉ ET SÉCURITÉ EN IMAGES**

REPORTAGES

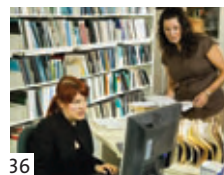
34 *Ariane trouve le fil de la SST*

36 *Centre de doc de la CSST – Un service en ligne et en direct !*

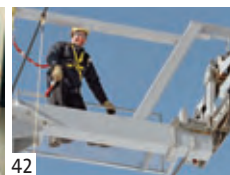
38 *L'IRSST dans la soupe de la CSST*

40 *Polytechnique et le SST6000*
Un cours chargé de sens

42 *Prévention des chutes de hauteur*
chez les travailleurs des stations de ski



36



42

45 **EN RACCOURCI** *Cours collé à la réalité • La voleuse • Notre pub télé, un bel impact • Pour nous joindre, un numéro unique • Oups !*

46 **PERSPECTIVES** *On est ce que l'on mange, chez soi et... au travail*
Une entrevue avec le D^r Michel Boivin, gastroentérologue et chercheur au Centre hospitalier de l'Université de Montréal



46

Un magazine pour qui, pour quoi ?

Prévention au travail s'adresse à tous ceux et celles qui ont un intérêt ou un rôle à jouer dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail.

Son objectif consiste à fournir une information utile pour prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Par des exemples de solutions pratiques, de portraits d'entreprises, et par la présentation de résultats de recherche, il vise à encourager la prise en charge et les initiatives de prévention dans tous les milieux de travail.

Le magazine *Prévention au travail* est publié par les directions des communications de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST).

Président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, et président de l'IRSST
Luc Meunier

SECTION CSST

Directrice des communications par intérim

Hélène Saint-Pierre

Rédactrice en chef

Monique Legault Faucher

Adjointe à la rédactrice en chef

Julie Mélançon

Secrétaire de rédaction

Gisèle Rousseau

Collaborateurs

Dominique Desjardins, Serge Fradette, Roc Généreux, Claudette Lefebvre, Jacques Millette, Mikaëlle Monfort, Marie-France Pineault, Guy Sabourin, Yvon Papin, Micheline Plasse, André Turcot

Révision

Translatex Communications +

SECTION IRSST

Présidente-directrice générale de l'IRSST

Marie Larue

Directeur des communications

Jacques Millette

Rédactrice en chef

Marjolaine Thibeault

Collaborateurs

Philippe Béha, Mario Bélisle, Dominique Desjardins, Benoit Fradette, Martin Gagnon, Roch Lecompte, Loraine Pichette, Claire Thivierge, Maura Tomi

Direction artistique, production et retouche numérique des photos

Jean Frenette Design

Validation des photographies et des illustrations

Alain Auger, Jocelyn Camirand, Nicole Dionne, Yvon Papin, Anne-Marie Picard, Frédéric Potvin, Diane Rodier, Conrad Trudel, André Turcot

Photo de la page couverture

Veer/Juice Images Photography

Impression

Imprimeries Transcontinental inc.

Comptabilité

Danielle Lalonde

Distribution

Marie-France Pineault

Abonnements

Service aux abonnés

C. P. 160

Succursale Anjou

Anjou (Québec) H1K 4G6

Tél. 1 877 221-7046

© CSST-IRSST 2008

La reproduction des textes est autorisée pourvu que la source en soit mentionnée et qu'un exemplaire nous en soit adressé :

CSST

1199, rue De Bleury

C. P. 6056

Succursale Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 4E1

Tél. 514 906-3061, poste 2214

Télé. 514 906-3016

Site Web : www.csst.qc.ca

IRSST

505, boulevard De Maisonneuve Ouest

Montréal (Québec) H3A 3C2

Tél. 514 288-1551

Télé. 514 288-7636

Site Web : www.irsst.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 0840-7355

Mise en garde

Les photos publiées dans *Prévention au travail* sont le plus conformes possible aux lois et règlements sur la santé et la sécurité du travail. Cependant nos lectrices et lecteurs comprendront qu'il peut être difficile, pour des raisons techniques, de représenter la situation idéale.

MOT DE LA RÉDACTION

Une connivence avec et pour les jeunes

En Europe, les statistiques sont affolantes. Le risque pour un travailleur de 18 à 24 ans d'être victime d'un accident du travail est 50 % plus élevé que pour son collègue d'une autre tranche d'âge. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation et de prévention vient d'être lancée sous le slogan « Votre premier job ne doit pas être le dernier... pensez à votre sécurité ».

Au Québec, la CSST fait figure de pionnier à cet égard. En effet, elle a adopté son premier Plan d'action jeunesse il y a déjà sept ans. Objectif : redresser le bilan des accidents et des maladies du travail chez les 24 ans et moins. Parce qu'ici aussi, les statistiques sont troublantes. Chaque année, en moyenne, près de 24 000 travailleurs de 24 ans et moins se blessent au travail et un jeune y perd la vie chaque mois. Ces mêmes jeunes subissent une fois et demie plus d'accidents que leurs aînés. Et la moitié surviendraient dans les six premiers mois d'un emploi.

Depuis ses premiers balbutiements, le Plan d'action jeunesse en a parcouru du chemin ! Aujourd'hui, les milieux sont de la partie. Ils ont pris le relais de la CSST, ils accueillent et forment les jeunes. Ils contribuent ainsi activement à l'avènement d'une culture de prévention. La connivence est indéniable, écoles, centres professionnels, organismes et ministères, associations patronales, syndicales et professionnelles, tous sont dans l'action. Du coup, la stratégie de la Commission s'appuie sur trois éléments clés : l'éducation, la formation et l'intégration au travail.

Pleins feux sur ces milieux qui accueillent les jeunes !

Le bloc « Recherche à l'IRSST » présente les résultats de deux recherches portant sur les lésions professionnelles résultant d'une exposition aux vibrations des membres supérieurs ou de l'appareil circulatoire. D'abord, la description du syndrome vibratoire main-bras. Puis le portrait statistique des lésions associées aux vibrations. Enfin, les secteurs d'activité, les professions et les régions géographiques vers lesquels il faudrait orienter la prévention.

Interventions sécuritaires en dépannage routier – À l'intention des entreprises de dépannage routier et des conducteurs de dépanneuse

DC 200-16267 • BROCHURE
21,5 CM SUR 28 CM • 48 PAGES



Cet outil de prévention traite de l'importance des communications, des types d'interventions en dépannage

routier, de la sécurité des intervenants, des dépanneuses et des équipements utilisés, du processus d'intervention sécuritaire en dépannage routier et des séquences d'interventions de remorquage.

Aide-mémoire à conserver dans votre véhicule

DC 100-1342 • BROCHURE
21,5 CM SUR 28 CM • 16 PAGES

Extrait du document intitulé *Interventions sécuritaires en dépannage routier : à l'intention des entreprises de dépannage routier et des conducteurs de dépanneuse*, cet aide-mémoire est destiné aux conducteurs de dépanneuse ou de véhicule de protection. Il sert d'outil de référence rapide aux conducteurs qui peuvent le conserver dans leur véhicule.

Prévenir l'effondrement des ouvrages temporaires et des structures inachevées

DC 100-1097 • DÉPLIANT
13,5 CM SUR 20,5 CM

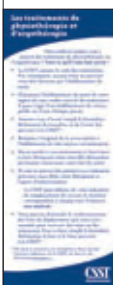


Les ouvrages temporaires et les structures inachevées présentent des risques d'effondrement. Le dépliant explique comment prévenir de tels

risques et contient la liste des exigences du *Code de sécurité pour les travaux de construction*.

Les traitements de physiothérapie et d'ergothérapie

DC 100-1108 • PAPILLON
9 CM SUR 21,5 CM



Destiné aux travailleurs et aux travailleuses devant suivre des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie, ce papillon résume les règles à suivre et fournit des précisions quant aux traitements reçus en clinique privée.

Règlement sur l'assistance médicale – Établissements privés de santé offrant des traitements de physiothérapie et d'ergothérapie

DC 100-1109 • AIDE-MÉMOIRE
21,5 CM SUR 28 CM

Ce document rappelle les grandes lignes des modalités d'application du *Règlement sur l'assistance médicale* quant aux traitements de physiothérapie et d'ergothérapie donnés dans des établissements privés de santé.

RÉÉDITIONS

Application du Règlement sur l'assistance médicale – Établissements privés de santé offrant des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie

DC 200-6241-3 • BROCHURE
21,5 CM SUR 28 CM • 32 PAGES



Destiné aux établissements privés de santé offrant des traitements de physiothérapie ou d'ergothérapie,

ce guide administratif a pour objet d'informer des modalités d'application du *Règlement sur l'assistance médicale*, qui a fait l'objet de certaines modifications importantes. Il contient des renseignements sur le déroulement de l'intervention, la

marque à suivre en ce qui concerne les rapports sur les traitements et les relevés de présence, les services en ligne, les tarifs et la facturation. Les responsabilités de l'établissement y sont précisées.

Contrainte thermique – Le froid, 3^e édition revue et corrigée

DC 200-16182-4 • BROCHURE
21,5 CM SUR 28 CM • 20 PAGES

Cette brochure explique la contrainte thermique par le froid et précise les facteurs de risque, les mesures préventives à prendre et les premiers secours à donner. Elle contient aussi la réglementation en vigueur. Cette édition comporte un nouveau tableau indiquant les dangers que présente le refroidissement éolien et le degré de risque de gelure.

Avis : danger – Travailleurs heurtés par des camions à benne exécutant une manœuvre de recul

DC 100-1312-18 • AFFICHETTE
28 CM SUR 43 CM



Cette affiche décrit des accidents survenus lorsque des camions à benne exécutent des manœuvres de recul et contient les

moyens de prévention à appliquer pour éviter de tels accidents. Des précisions au sujet de l'alarme de recul ont été apportées.

Campements temporaires en forêt

DC 200-631-4 • BROCHURE
9,5 CM SUR 18 CM • 32 PAGES

Cette brochure explique comment aménager un campement temporaire en forêt de façon sécuritaire. On y aborde les responsabilités de l'employeur, les locaux, le matériel de sécurité, les services d'hébergement et de cantine. Cette édition contient un exemple de protocole d'évacuation et de transport des blessés.

Santé en forêt, 2^e édition

DC 200-1524-1 • BROCHURE
9,5 CM SUR 18 CM • 52 PAGES



Cette brochure contient une description des principaux dangers que le travail en forêt présente pour la santé, des responsabilités de l'employeur et du

travailleur en matière de prévention, des moyens à prendre pour éliminer les dangers ou pour réduire les risques ainsi que des mesures à appliquer en situation d'urgence. Cette édition contient deux nouvelles sections portant sur les règles à suivre en cas d'orage ou en présence d'un ours.

Abattage manuel, 2^e édition

DC 200-633-3 • BROCHURE
9,5 CM SUR 18 CM • 76 PAGES

La deuxième édition de ce guide expliquant les méthodes sécuritaires d'abattage manuel est conforme à la formation donnée aux travailleurs forestiers et on y prend en compte les modifications apportées au *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Cette édition comprend deux nouvelles sections portant sur les règles à suivre en cas d'orage ou en présence d'un ours.

Sécurité des machines – Saviez-vous que... ... les machines tuent ?

DC 100-1587-2 • AFFICHETTE
21,5 CM SUR 28 CM

Cette affichette, qui résume différents faits et statistiques à propos des accidents attribuables aux machines, illustre bien les dangers que ces dernières peuvent présenter.

Vous pouvez vous procurer ces documents au bureau de la CSST de votre région. Vous pouvez également les consulter et les commander à partir du site www.csst.qc.ca. **PT**

CLAUDETTE LEFEBVRE
MARIE-FRANCE PINEAULT

Le compacteur de déchets

DANS UN SUPERMARCHÉ, UN COMPACTEUR, C'EST INDISPENSABLE. IL PERMET DE RÉDUIRE LE VOLUME DES DÉCHETS DE TOUTES SORTES. MALHEUREUSEMENT, MAL UTILISÉ, IL PEUT ÊTRE À L'ORIGINE D'ACCIDENTS GRAVES. PAUL SAIT-IL S'EN SERVIR CORRECTEMENT ?

HABITUELLEMENT, OUI. MAIS COMME IL PARTICIPE À NOTRE MISE EN SCÈNE, IL A ACCEPTÉ DE SIMULER QUELQUES ERREURS. POUVEZ-VOUS DIRE LESQUELLES ?





Photos : Denis Bernier

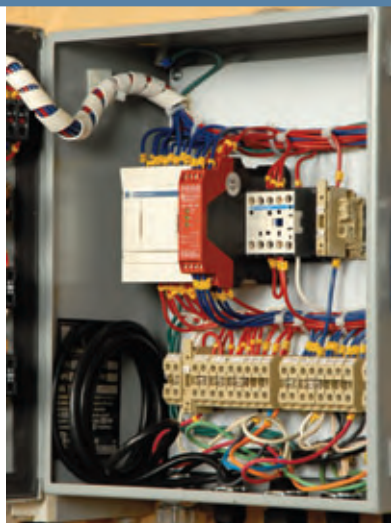
LES ERREURS

- 1 La porte est laissée en position ouverte. Du coup, la trémie et la zone dangereuse sont accessibles.
- 2 L'interrupteur a été neutralisé. Peut-être pour garder la porte ouverte pendant le compactage...
- 3 Plusieurs boutons du panneau de commande sont en mauvais état, notamment celui de l'arrêt d'urgence.
- 4 Le compacteur ne peut plus en prendre, c'est certain. Il affiche complet.
- 5 Un tube fluorescent, des matières inflammables, un sac poubelle, bref de quoi faire un cocktail explosif!
- 6 Ça n'a pas été une mince affaire pour Paul de se rendre jusqu'au compacteur, les obstacles étaient nombreux sur son chemin.



LES CORRECTIONS

Tout d'abord, avant de compacter, Paul referme bien la porte. Ainsi, l'accès à la trémie est bloqué et il ne recevra pas de projectiles. Lorsque la porte est ouverte, un demi-mur d'une hauteur minimale de 1,10 m agit comme garde-corps.



Pour augmenter encore la sécurité, la porte d'accès au compacteur est munie d'un interrupteur de sécurité relié à un panneau de commande assez sophistiqué qui s'auto-contrôle (voir mortaise). Ainsi, il est impossible de faire fonctionner la machine si la porte est ouverte. Et la commande du cycle de compactage ne se fait que par une action volontaire sur le bouton de démarrage.

Tous les boutons du panneau de commande sont en parfait état et bien identifiés, particulièrement celui de l'arrêt d'urgence.

Même si la porte est fermée, une fenêtre permet à Paul de voir à l'intérieur du compacteur. Il est indispensable d'avoir la zone de compactage à l'œil pour éviter le chargement excessif.

Par ailleurs, le sol est bien dégagé tout autour de l'appareil. Et des consignes apposées sur la porte rappellent les risques et précautions à prendre lorsqu'on utilise la machine.

Il existe sur le marché différents types de compacteurs. Lors de l'achat, il faut tenir compte des produits à jeter pour choisir une trémie dont les formes et les dimensions sont adaptées.

Lorsqu'on manipule des boîtes lourdes, il vaut mieux porter des chaussures de sécurité. Et toute intervention dans la trémie ou en zone de compactage nécessite également le port de lunettes de sécurité si les éléments compactés comportent des risques de projection. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Nous remercions le personnel du supermarché du Carrefour, IGA Extra, à Varennes, pour sa collaboration; Jean Cousineau, propriétaire, et notre figurant, Paul Blouin, gérant d'épicerie.

Nous remercions également pour leur étroite collaboration Gérald Perron et Michel Grenier, conseillers techniques en système de disposition des déchets et des matières recyclables, chez Systèmes sanitaires GP.

Nos personnes-ressources : Nicole Dionne, chef d'équipe à la Direction régionale Montréal 1, Yvon Papin, conseiller à la Direction de la prévention-inspection, et Conrad Trudel, inspecteur à la Direction régionale de Longueuil, tous de la CSST.

DOSSIER

Jeunes et SST

Une culture de prévention

Par Julie Mélançon

CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS ET DES MALADIES DU TRAVAIL AUPRÈS DES JEUNES. VOILÀ L'OBJECTIF POUR LE MOINS AMBITIEUX QUE S'EST FIXÉ LA CSST. MAIS POUR ARRIVER À IMPLANTER UNE CULTURE DE PRÉVENTION, ELLE A BESOIN DE LA COLLABORATION DES ÉCOLES, DES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE, DES CARREFOURS JEUNESSE EMPLOI, DES SYNDICATS, DES MILIEUX DE TRAVAIL... PARCE QUE CE SONT EUX QUI ACCUEILLEN ET FORMENT LES JEUNES.

EN 2001, LA CSST LANÇAIT son Plan d'action jeunesse destiné, comme son nom l'indique, aux jeunes, de la maternelle au marché du travail. La stratégie cible trois éléments clés : l'éducation, la formation et l'intégration au travail. Le but? Redresser le bilan des accidents et des maladies du travail chez les 24 ans et moins. Pour la première fois, les interventions de la CSST visaient une population et non un risque ou un secteur d'activité. En 2004, le plan poursuivait les activités entreprises avec la volonté de les intensifier par la contribution de ressources consacrées à l'action jeunesse. Ainsi, des milliers de jeunes sont sensibilisés à la prévention grâce aux programmes Défi prévention jeunesse et Escouade jeunesse. Sept ans plus tard, qu'en est-il?

Le plan, version 2007, responsabilise davantage les milieux qui accueillent et forment les jeunes pour qu'ils contribuent activement à l'acquisition d'une culture de prévention. « Depuis notre premier plan d'action, qui mettait l'accent sur nos objectifs et nos programmes, on a fait un virage majeur, explique Diane Rodier, chef d'équipe à l'Action jeunesse, de la Direction de la prévention-inspection à la CSST. Le plan s'appuie davantage sur la contribution active des partenaires et des

milieux qui accueillent et forment les jeunes pour qu'ils acquièrent une culture de prévention. Le projecteur est orienté vers les établissements scolaires, les centres de formation, les milieux de travail, etc. »

La parole est donc au milieu.

LE DÉFI PRÉVENTION JEUNESSE

Depuis maintenant dix ans, la CSST offre une aide financière aux écoles des niveaux primaire et secondaire pour qu'elles organisent des activités inculquant des valeurs de prévention. Sensibiliser les jeunes dans leurs activités quotidiennes peut les aider à devenir plus conscients des risques auxquels ils sont exposés. Les élèves sont ainsi invités à étudier un problème, à repérer les risques qui y sont associés et à trouver des moyens de prévention à concrétiser.

Conformément aux principes énoncés par le renouveau pédagogique, le Défi prévention jeunesse vise à inculquer aux jeunes une culture de la prévention en favorisant l'adoption d'attitudes et de comportements sécuritaires ainsi que d'habitudes de prévention avant l'accès au marché du travail.

Il est le fruit d'une collaboration entre la CSST, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec (MELS). Pour l'année scolaire 2006-2007, plus de 500 écoles, soit 20% d'entre elles, y compris les services de garde, ont participé en présentant plus de 1000 projets qui ont permis de mobiliser plus de 200 000 jeunes, c'est-à-dire 30% des écoliers. Place aux exemples.



Plus de 500 écoles participent chaque année au Défi prévention jeunesse.

Photo : Jose Luis Pelaez

UNE ÉCOLE PRIMAIRE

À l'école Saint-Sacrement de Saint-Hyacinthe, chaque année, les élèves participent à plusieurs projets dans le cadre du Défi prévention jeunesse. Selon Chantal Langelier, directrice de l'école, « ces projets sensibilisent les écoliers aux risques et aux dangers autour d'eux, dans leur vie de tous les jours. Parfois, les règles existent déjà, mais le fait qu'elles soient énoncées dans un projet réalisé par des jeunes les renforce et conscientise les élèves à un danger. Ils comprennent vraiment pourquoi certaines règles sont adoptées. Certains projets ont un effet durable et modifient parfois les comportements pour longtemps. »

Quelques exemples de projets ? Glissade sur surfaces glacées en hiver, circulation dans les corridors, risques d'accidents au gymnase, sac à dos, lavage des mains, etc. « Nous avons eu un projet sur les chaussures, mené à bien par des élèves en adaptation scolaire, poursuit M^{me} Langelier. Ils ont enquêté auprès des membres de leur famille, du concierge qui doit porter des chaussures de sécurité, etc. Ils ont réussi à bien exprimer leurs idées. Quels sont les meilleures chaussures pour un écolier ? À quels risques s'expose-t-on en portant des « gougounes » ? Nous avons également eu un projet en lien avec l'aménagement paysager de plates-bandes à l'extérieur de l'école. L'utilisation sécuritaire de pelles, de râtaux, etc. Lors de l'aménagement, tout s'est très bien déroulé, sans aucun incident. De plus, cette année, en collaboration avec l'école professionnelle de Saint-Hyacinthe, nous avons élaboré un projet portant sur les risques présents dans les fermes. Demeurant en milieu urbain, en zone défavorisée, certains de nos élèves n'étaient jamais allés à la campagne. Cette initiative leur a permis de vivre une journée à la ferme, de faire un camp en agriculture. Cette expérience a été très enrichissante pour les élèves. Ils ont pu établir des parallèles avec leur vie, pour ensuite trouver des dangers qui peuvent survenir en milieu urbain, cette fois. Les projets de la CSST nous permettent d'élargir l'horizon des élèves. »

PRENDS-EN PAS
DE RÉOLUTION
CETTE ANNÉE...



MOI,
J'EN AI UNE BONNE À TE DONNER :
UN PROGRAMME D'ACCUEIL POUR LES
NOUVEAUX EMPLOYÉS !



Illustration : Benoît Laverdière

Pour M^{me} Langelier, aucun doute, les projets ont des répercussions dans toute l'école. Les élèves sont sensibilisés à différents aspects de la santé et de la sécurité. Et présentées par leurs pairs, les règles de sécurité sont acceptées bien plus facilement que lorsqu'elles sont imposées par la direction.

UNE ÉCOLE SECONDAIRE

La Maison familiale rurale (MFR) du Granit, de Saint-Romain en Estrie, est une école secondaire spécialisée en agriculture et en foresterie. Son programme scolaire combine les cours et les stages. Théorie et pratique alternent tout au long de la formation. Les élèves passent deux semaines en classe, puis deux autres en stage. Une particularité : les jeunes résident à l'internat de la MFR. Pendant les stages, ils habitent chez le producteur forestier ou agricole. Depuis quelques années, dans le cadre du Défi prévention jeunesse, les élèves de troisième secondaire font une présentation PowerPoint sur la santé et la sécurité en milieu de travail devant parents, maîtres de stage et autres élèves. Plusieurs thèmes sont abordés : les

tracteurs, l'utilisation de la scie mécanique, les dangers liés à l'exploitation forestière, les dangers à la ferme, le matériel agricole, les fosses septiques, les premiers soins, la survie en forêt, etc. Certaines années, il y a même un salon santé et sécurité. L'instigateur du projet est Benjamin Gagnon, professeur chargé du cours de préparation au marché du travail.

« Je me suis lancé dans ce projet quand je me suis rendu compte, en voyant des élèves en stage, qu'il y avait des endroits où c'était dangereux. Les cours en santé et sécurité débutent en quatrième secondaire. On a donc un peu devancé ce qu'ils apprennent normalement plus tard. Les sujets sont imposés parce qu'on cible les endroits les plus dangereux. Sept ou huit équipes de deux ou trois participants sont formées. Chacune aborde un sujet différent. On leur fournit quelques documents produits par la CSST, mais on travaille surtout avec Internet. Ce projet se déroule sur quelques mois. »

L'exercice n'est pas facile pour les jeunes. Ils doivent présenter leur projet devant public, aller chercher l'information et la donner de façon convenable. Toutefois, selon M. Gagnon, « l'expérience est très bénéfique pour les jeunes lorsqu'ils vont en stage. Peut-être aussi pour leurs maîtres de stage. Il y a encore beaucoup à faire en milieu de travail. Le défi pour les prochaines années sera d'inciter les personnes qui reçoivent nos jeunes en stage à être elles-mêmes des exemples à suivre sur le plan de la sécurité. Nous avons l'intention de poursuivre dans cette voie. C'est vital d'entreprendre cette formation à l'école, car elle va suivre les jeunes leur vie durant... » On ne saurait mieux dire !

LES CARREFOURS JEUNESSE-EMPLOI

Ces organismes à but non lucratif ont pour mission d'appuyer les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leur cheminement professionnel. Peu importe leur situation économique et sociale. Les Carrefours jeunesse-emploi (CJE)

offrent des services de recherche d'emploi, d'orientation scolaire et professionnelle ou de sensibilisation à l'entreprenariat. Des services spécialisés d'évaluation des besoins, d'intervention, de références et de suivi sont proposés.

Le Réseau des carrefours jeunesse-emploi du Québec et la CSST ont convenu de collaborer pour améliorer la préparation des jeunes en vue de leur participation au marché du travail en matière de santé et de sécurité du travail (sst). Chacun des CJE a été approché par la CSST, désireuse d'atteindre les 24 ans et moins, une population exposée aux risques d'accident. Petit rappel, ces jeunes subissent 66 accidents par jour. Chaque semaine l'un d'entre eux se fait amputer d'un membre et l'un d'eux meurt chaque mois. La CSST soutient les CJE pour qu'ils contribuent à former les jeunes des carrefours et à les informer sur les aspects de la sst.

DES DÉBUTS PROMETTEURS

Au CJE de Verdun, le projet est encore à l'état embryonnaire. Pierre Hurtubise, conseiller en développement professionnel, relayeur d'information sur la sst au Carrefour, vient tout juste d'assister à une séance de formation de la CSST. Son but? Savoir comment aborder les jeunes, les sensibiliser, les informer sur leurs obligations, leurs responsabilités. À la suite de cette séance, une équipe composée de quatre conseillers s'est réunie pour décider de la façon d'initier les jeunes à la sst. Conclusion? « Par le passé, on a eu de la difficulté à former des groupes, répond M. Hurtubise. On a donc décidé d'opter pour une approche individuelle. » Les jeunes proviennent de tous les milieux de travail. Certains ont des diplômes universitaires, alors que d'autres n'ont pas terminé leurs études secondaires. Ils se retrouvent autant dans des emplois non spécialisés et semi-spécialisés que dans des métiers spécialisés ou des postes de professionnels. Plusieurs sont appelés à travailler dans les milieux où les risques d'accident sont élevés (industrie, restauration, entrepôts, etc.) « Nous pensons donner un atelier d'environ une heure », enchaîne Pierre Hurtubise.

La mission du CJE est de soutenir les jeunes pour les intégrer au marché du travail ou pour les y maintenir. Selon



Photo : Félix Dupont / CJE Francheville

M. Hurtubise, « le rôle de sensibilisation à la sst s'inscrit très bien dans la mission. L'atelier que nous sommes en train de structurer sera aussi donné aux jeunes participants de deux programmes. Le projet Initiative Découverte Exploration Orientation (IDEO) concerne de jeunes décrocheurs de 16 et 17 ans. Notre but est de les aider à retourner aux études ou à entreprendre une démarche leur permettant de joindre le marché du travail. Le deuxième projet, Jeunes en action, vise des jeunes de 18 à 24 ans présentant des difficultés à intégrer le marché du travail. »

Au CJE de Verdun, on prend vraiment le dossier au sérieux. En 2007, la sst va se retrouver pour la première fois dans son plan d'action. Histoire à suivre, donc...

LA SÉCURITÉ... MÊME À L'ÉTRANGER

Au CJE de Francheville, à Trois-Rivières, les responsables ont conçu des ateliers adaptés à leur population. « Nous voulons que les jeunes comprennent l'impact de la santé et de la sécurité du travail, explique Isabelle

Moreau, conseillère au Carrefour jeunesse-emploi de Francheville. Tout se déroule très bien. La majorité des jeunes ne sont pas sensibilisés parce qu'ils n'ont jamais travaillé. Ou parfois parce qu'ils sont insoucians. Les jeunes n'ont pas nécessairement la même notion de la sécurité qu'un adulte de 30 ans. Il s'agit donc de les alerter et de leur faire entendre des témoignages, de leur raconter des histoires vécues. » Le message passe toujours mieux avec des exemples concrets. Parce qu'un accident, ça n'arrive pas qu'aux autres!

Certains de ces ateliers sont donnés dans le cadre du projet Eldorado. L'initiative permet à de jeunes adultes non diplômés de faire un retour aux études les menant à l'emploi. Le projet d'une durée de 18 semaines comprend deux phases : une première, au cours de laquelle le jeune adulte assiste à des ateliers de développement personnel, 75 heures de rafraîchissement scolaire lui donnant des crédits dans les matières de base, 50 heures de cours d'espagnol, un processus d'orientation et des activités préparatoires au stage

Des jeunes participant au projet Eldorado, plus précisément à un aménagement paysager, au Guatemala. Rappelons que les normes en sst dans ces pays ne sont pas celles qui s'appliquent au Québec.

d'initiation à l'aide humanitaire à l'étranger qui clôt le projet. « Un stage au Guatemala par exemple, précise M^{me} Moreau. Il faut donc sensibiliser les jeunes encore davantage à la sst. Là-bas, ils ne sont pas outillés comme ici. Les derniers projets en lice? La construction d'une école primaire et un aménagement paysagé. »

APPRENDRE... UN MÉTIER À RISQUE

Le Centre de formation des métiers de l'acier (CFMA) d'Anjou offre des programmes d'études qui mènent à l'exercice de métiers à risque sur les chantiers de construction et dans les ateliers de fabrication. Manutention de marchandises et utilisation d'appareils de levage, fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés, montage structural et architectural, pose d'armature de béton et chaudronnerie.

Phénomène tout récent, la population de l'école rajeunit. « Les jeunes sont à la recherche d'adrénaline, observe Bernard Boulé, directeur du CFMA. Par exemple, dans le programme montage

qu'ils aiment les risques, les défis, le danger. Il faut leur expliquer tout de suite qu'on s'attend à un comportement sécuritaire. »

À partir d'un diagnostic de la situation en santé et sécurité du travail, réalisé en collaboration avec une conseillère jeunesse de la CSST, le CFMA s'est attaqué à la mise en œuvre d'une véritable prise en charge de la prévention, notamment en créant un comité de santé et de sécurité. Il est composé de trois enseignants, d'un conseiller pédagogique, d'un magasinier, d'un représentant de la direction et d'une technicienne en travail social. « Pour l'année scolaire 2007-2008, un élève fera partie du comité, ajoute M. Boulé. Nous voulions commencer par mettre le comité en place. Quant aux élèves, ils étaient partie prenante de la sst lors de réunions se tenant tous les lundis matins. Un peu comme ce qui se fait sur les chantiers de construction. »

Dans la foulée des actions du comité, d'importants changements ont été entrepris. Une période d'exercices d'échauffement et d'étirement de 15 minutes a été ajoutée au début de chaque journée. Une attention particulière est portée lors des achats des

lorsqu'il manutentionne les pièces. Tout se fait à distance avec beaucoup plus de sécurité. »

Toujours selon le directeur, la prise en charge de la sst par l'école a des répercussions sur le climat de travail, la cohésion entre les élèves, la collaboration des enseignants. « Ensemble, on peut trouver des façons de faire plus sûres et plus avantageuses pour tout le monde. Ainsi, auparavant, on travaillait avec des lunettes de sécurité et on s'est rendu compte que c'est souvent en les enlevant que l'élève recevait une poussière dans l'œil, parce qu'il y en avait sur ses gants. On a donc opté pour des visières. Si on les avait imposées un lundi matin, de but en blanc, peut-être qu'il y aurait eu de la résistance. Mais comme la décision a été prise en commun, de façon paritaire, tous portent des visières, sans rechigner et en sachant très bien pourquoi. »

COMME DANS LA VRAIE VIE !

Le CFMA veut vraiment coller à la réalité du marché du travail. Les employeurs veulent des travailleurs compétents et parmi leurs compétences, selon M. Boulé, il y a la sst. « C'est primordial pour la rentabilité des entreprises. Il n'y a aucun intérêt pour un employeur à avoir quelqu'un qui a un comportement non sécuritaire. Cela peut causer du



Avant d'entreprendre leurs travaux pratiques et de mettre leur visière, les étudiants font une séance d'exercices d'échauffement et d'étirement.



Photos : Centre de formation des métiers de l'acier

structural et architectural qui aboutit, entre autres, au métier de monteur d'acier de structure, les jeunes se voient tout de suite grimper dans un gratte-ciel sur les poutres. Mais on leur explique qu'avant de monter, il y a des notions de sécurité, de gréage, d'assemblage, d'échafaudage à apprendre. Ça peut prendre trois mois avant de faire des apprentissages en hauteur. Sur les demandes d'admission, ils nous disent

équipements de protection individuelle. Autre exemple ? « Il y a des appareils de levage dans les ateliers, dont les commandes étaient reliées au pont roulant par un câble, constate M. Boulé. Nous les avons avantageusement remplacées par des commandes à distance. L'élève ne se trouve donc plus sous la charge ou à proximité

tort aux collègues, entraîner des dommages aux matériaux et du retard sur un chantier. Ce qu'on dit aux élèves, c'est qu'ils ne se feront jamais reprocher d'être trop prudents. Quand on est dans un métier à risques, il faut se soucier de soi... et des autres. »

Le Centre de formation est en constante évolution, en accord avec ce qui se fait sur le marché du travail. Il doit s'adapter aux nouvelles normes. D'une année à l'autre, la formation évolue. La population des élèves change aussi. De nouveaux programmes ont vu le jour. De nouveaux appareils doivent être achetés, les infrastructures modifiées. « En soudage, la réglementation est maintenant beaucoup plus sévère, estime M. Boulé. Le captage est primordial. Ce qui nous a incités à aménager 20 cabines de soudage avec captation à la source. On est continuellement en évolution, d'où l'importance d'intégrer la sst à la démarche de renouvellement du matériel. »

UN SYNDICAT

Au début des années 2000, la FTQ adopte une politique jeunesse et met sur pied un comité jeunes FTQ. Ce comité a pour mandat de conseiller le syndicat sur les questions touchant les jeunes, notamment en matière de santé et de sécurité.

Jacques Théorêt est conseiller syndical et responsable du dossier jeunesse à la FTQ depuis 1998. À cette époque, les statistiques sur les jeunes et la santé et la sécurité au travail n'étaient pas encore connues. On sait maintenant que les moins de 24 ans subissent une fois et demie plus d'accidents que leurs aînés. Plus de 50% des accidents du travail surviendraient dans les six premiers mois d'un nouvel emploi. « On voyait déjà qu'une précarité dans l'emploi était en train de s'installer. Les jeunes sont considérés comme une population qui passe. Les employeurs et même les organismes syndicaux les traitent d'une façon différente. On les voit arriver sur le marché du travail, entre autres comme sous-traitants. On leur accorde donc moins d'importance. Puis, on se rend compte que des accidents surviennent, qui n'auraient pas dû se produire. C'est un des effets de la précarité de l'emploi. » Mais ce discours était marginal à l'époque. « C'était la

première fois qu'on faisait un lien entre la précarité de l'emploi et les accidents du travail, soutient M. Théorêt. Depuis ce temps, on a beaucoup travaillé avec l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), qui a été à l'avant-garde par rapport aux instances gouvernementales. Toutes leurs études confirment ce qu'on disait. Que la précarité de l'emploi est en lien avec la sst. »

ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Par ailleurs, les syndicats affiliés à la FTQ proposent des séances d'accueil à tous leurs nouveaux membres dans les milieux de travail. « Oui, on leur parle de leurs droits et des conditions de travail en général, mais il y a un volet sst, explique Jean Dussault, responsable du service de santé et sécurité à la FTQ. »

« Dans beaucoup de milieux de travail, il n'y a pas eu d'embauche pendant un certain temps, poursuit M. Théorêt. Avec les départs à la retraite massifs, il y a eu énormément de roulement de personnel. Souvent, les entreprises n'étaient plus habituées à accueillir des nouveaux employés. Depuis dix ans, les programmes d'accueil sont devenus un enjeu majeur des négociations. Les gens sont surpris de nous voir arriver avec

ces points-là à la table de négociation. Mais les employeurs ne sont pas nécessairement réticents, parfois c'est juste que ce n'est pas une priorité. On se rend compte qu'il y a des effets directs sur le nombre d'accidents. C'est là où il y a les meilleurs programmes d'accueil que le nombre d'accidents est le moins élevé. »

LA FORMATION SYNDICALE

Pour Jean Dussault, ce qui caractérise son organisme, « c'est l'importance donnée dans l'ensemble des dossiers à la formation. Ainsi, entre 1982 et 2005, il s'est donné 210640 jours-personnes de formation en sst au travail. Nous formons des relayeurs d'information en santé et sécurité dans tous les milieux de travail où nous sommes présents. Toutefois, le taux de syndicalisation au Québec est de 40%. Nous sommes donc loin de rejoindre l'ensemble des travailleurs. Et dans certains secteurs, nous ne sommes pas présents du tout ».

C'est pourquoi la FTQ a commencé à travailler, dans le cadre d'une mesure de la stratégie jeunesse gouvernementale 2006-2009, avec des personnes du Secrétariat jeunesse, du ministère de l'Éducation, de la CSST, de la Fédération des cégeps, des commissions scolaires, du Conseil du patronat pour inclure un volet de formation en santé et sécurité auprès des élèves du deuxième cycle, au secondaire et au collégial.



Photo : Veer / Corbis Photography

Pour partir du BON PIED!

Intégrer les jeunes et les nouveaux travailleurs en toute SÉCURITÉ.

CSST

La restauration est un domaine où l'on retrouve beaucoup de jeunes. Et les risques de blessures y sont très présents.

« Une de nos revendications premières, enchaîne M. Dussault, est d'instaurer une formation directe pour tous les jeunes avant qu'ils arrivent sur le marché du travail. On est déjà présents dans les écoles, c'est-à-dire dans les cours de citoyenneté donnés au secondaire. Mais on souhaite une formation portant spécifiquement sur la sst. Si une formation de base est donnée à tous, c'est un bon pas vers une culture de prévention. Pour que les jeunes, avant d'entrer sur le marché du travail, aient une idée de ce que sont le SIMDUT, les comités sst, le droit à la formation et le droit de refus. Qu'ils aient des notions de base, qu'ils connaissent leurs droits fondamentaux en sst. Et acquièrent ainsi le bon réflexe d'utiliser les outils de prévention pour leur arrivée sur le marché du travail. Si on peut inculquer quelques notions de sst à tous les jeunes du réseau scolaire, ils vont en retenir quelque chose. Ne serait-ce que savoir que chaque incident ou accident du travail doit être déclaré. On a tendance à intervenir dans les écoles professionnelles, mais il faut aussi aller dans tout le réseau scolaire. Des travailleurs non formés, il y en a sur le marché du travail ! Avec une cinquième secondaire, certains vont conduire des chariots élévateurs, travailler dans la restauration et autres domaines où les risques sont présents. » D'où l'importance de sensibiliser les jeunes d'âge scolaire afin qu'ils acquièrent une culture de prévention.

UN MILIEU DE TRAVAIL

Alcoa emploie 122 000 personnes et est présente dans plus de 200 usines disséminées dans 44 pays. L'aluminerie ABI, située à Bécancour, fait partie de la division des usines de métal primaire du groupe mondial Alcoa. Avec la matière primaire qui provient d'outre-mer, les travailleurs extraient l'alumine du minerai et la fondent dans des moules qui permettent la livraison sous trois formes. L'alumine est extraite grâce à un procédé appelé électrolyse, excessivement énergivore, qui constitue une limite à la production. L'usine est divisée en trois grands secteurs. Celui du carbone où les matières premières entrent, celui de l'électrolyse où l'alumine est extraite du minerai dans 720 cuves

et enfin le secteur de la fonderie, où l'aluminium prend la direction de moules.

L'ennemi numéro un des travailleurs d'alumineries, y compris celle de ABI Bécancour, est le béryllium. Un métal dont les poussières se trouvent dans l'air lors de l'électrolyse du minerai. Il est contrôlé le plus possible. Il a été déclaré cancérigène, il y a une dizaine d'années. Au même titre que l'amiante.

ABI Bécancour a été fondée en septembre 1986. Presque tous les travailleurs ont été embauchés à ce moment-là. Par conséquent, l'âge des employés est assez similaire et une grande majorité seront admissibles à une retraite dans un avenir très rapproché. Ce qui va créer une situation problématique de remplacement massif. Selon Marcel Guilbert, responsable du service de formation chez ABI Bécancour, « il faut se préparer à renouveler notre personnel. À commencer par celui de l'entretien mécanique. D'où l'intérêt d'avoir un programme d'accueil des nouveaux travailleurs très bien préparé ».

EMBAUCHE MASSIVE D'ÉTUDIANTS

Deux fois l'an, à Noël et pendant les vacances d'été, ABI embauche un très grand nombre d'étudiants, appelés à assurer des remplacements. Environ 80, pour le temps des fêtes, et 275 pour les vacances d'été. « C'est comme si on assistait à un départ massif, explique M. Guilbert. Historiquement, les jeunes

ont malheureusement un dossier de sst un peu moins bon. Cela se comprend et s'explique parce que c'est un travail nouveau, dans un nouveau milieu. On a donc un programme de formation très complet. » La compagnie embauche en priorité les enfants de parents qui travaillent dans l'usine. Ce qui crée un sentiment d'appartenance. Mais tout étudiant de 18 ans et plus peut travailler chez ABI pendant les vacances, pour autant qu'il soit encore aux études. « Ce sont essentiellement des jeunes du cégep et de l'université, précise M. Guilbert. On commence à les accueillir début mai et on termine le programme de formation à la mi-juin. »

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, depuis quelques années, l'usine d'Alcoa emploie autant de filles que de garçons. Est-ce que ça change quelque chose ? Selon M. Guilbert, « les filles sont un peu plus prudentes. On doit tenir compte de l'exigence physique de la tâche, car il y a de lourdes charges à soulever. Il faut faire plus attention. Et fournir les moyens, les outils, l'environnement, pour qu'elles soient capables d'accomplir ces tâches. Tout le monde en sort gagnant, y compris les garçons. Ça contribue à rendre les tâches plus sûres ».

Deux jeunes travailleurs à la coulée de métal en fusion chez ABI Bécancour.



Photo: ABI Bécancour

LA FORMATION EN MILIEU DE TRAVAIL

D'abord, l'accueil de chaque nouveau travailleur ou élève dure deux jours complets. Il a droit à une visite de l'usine et à une présentation des normes de sst. Il reçoit ses vêtements de travail, une formation de base sur l'hygiène industrielle, notamment sur le béryllium, on lui parle aussi des procédures ISO, etc. Pendant cet accueil, le directeur de l'usine, Pascal Cléry, rencontre tous les étudiants. Et il répète invariablement cette petite phrase, pour leur faire comprendre que la sst est une priorité dans l'usine : « Il est plus facile de justifier une baisse de production que d'expliquer que l'un d'entre vous vient de subir un accident et se retrouve à l'hôpital. »

À la suite de l'accueil, trois phases de formation suivent. Le premier module porte sur la théorie de la tâche assignée à l'étudiant. Lors du deuxième module, pratique celui-là, l'étudiant est observateur. Il est jumelé à un instructeur qui exécute toutes les activités du poste et lui enseigne comment accomplir la tâche. Le troisième module porte sur le compagnonnage. L'étudiant exécute toutes les activités du poste devant un opérateur habituel auquel il est jumelé. Combien de temps dure cette formation? « Chaque poste a une prescription de formation qui diffère, répond Marcel Guilbert. En moyenne, une ou deux journées de formation théorique, de trois à huit jours de travail pour l'observation, et de trois à dix jours pour le compagnonnage. Au cours des mois de mai et de juin, il se donne, en moyenne, 15 000 heures de formation chez ABI, réparties sur quatre à six semaines. Heureusement, les étudiants reviennent chaque année. »

En plus de cette formation, un guide écrit précise toutes les particularités de chaque poste. Chaque tâche est décorquée en chacune de ses activités. Et

les dangers inhérents à cette activité sont décrits. Y sont également précisées les normes de production à appliquer. « Donc, un étudiant qui travaille à la fonderie, par exemple, aura en main un guide encadrant une cinquantaine de gestes qu'il doit faire lors de la coulée du métal, explique M. Guilbert. Les causes de danger sont présentées, de même que les solutions. L'étudiant reçoit ce guide sur le plancher de production. »

L'ESCOUADE JEUNESSE

À la demande des étudiants, un poste de superviseur, étudiant lui-même, souvent à son troisième été dans l'usine, a été créé. « Les étudiants sont plus à l'aise pour discuter avec un autre étudiant, une personne de leur âge, soutient M. Guilbert. Depuis quelques années, nous recevons l'Escouade jeunesse de la CSST. » Cette escouade est composée d'une vingtaine de jeunes formés pour sensibiliser d'autres jeunes travailleurs à la santé et à la sécurité au travail. Pendant l'été, ils visitent des centaines de milieux de travail, à travers le Québec.

« J'ai assisté à plusieurs de leurs présentations, enchaîne Marcel Guilbert. Le groupe se resserre, le partage est plus spontané. C'est apprécié des jeunes. Les environnements qu'on doit créer pour favoriser un meilleur apprentissage sont des facteurs déterminants. On apprend mieux dans un certain environnement plutôt que dans un autre. Les jeunes aiment ce que disent d'autres jeunes. On retire un immense gain de l'Escouade jeunesse. »

À n'en pas douter, voilà un programme de la CSST apprécié sur le terrain.

De plus en plus d'établissements d'enseignement et d'organismes s'engagent dans des projets d'intégration de la sst, avec le soutien de la CSST. Car, en tant qu'individus et collectivité, nous sommes tous concernés par la santé et la sécurité des jeunes au travail. Il importe que nous poursuivions nos efforts auprès d'eux, futurs travailleurs et employeurs, pour prévenir les accidents et maladies du travail. Perdre sa vie en commençant à la gagner, non merci. **PT**

L'Escouade jeunesse
de la CSST à l'été 2005.



Photo : Pierre Charbonneau

À surveiller dans les prochains numéros, une étude menée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) portant sur l'approche de sensibilisation de jeunes travailleurs dans les secteurs de la restauration et du commerce de détail.

Retour sur... des principes fondamentaux toujours d'actualité

SOPHIE, ÉTUDIANTE EN DROIT, suit le cours « Droit de la santé et de la sécurité du travail ». Lors d'une première évaluation de sa formation universitaire, elle doit répondre à cette question : expliquez les raisons pour lesquelles le professeur Marcel Simard dans un article intitulé « La santé et la sécurité au travail¹ », a écrit : « ...cette réforme bien appliquée et bien comprise constitue une petite révolution au sein des milieux de travail et représente un appel à la maturité des Québécois... ». Après avoir lu attentivement la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et fait une brève recherche, Sophie répond ainsi à la question.

Fin des années 1970 et durant les années 1980, le gouvernement du Québec a modifié en deux étapes l'ensemble des règles encadrant le régime de la sst en adoptant deux lois fondamentales : d'abord la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*², sanctionnée en décembre 1979 et qui constitue une loi cadre, et ensuite la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*³ adoptée en 1985, qui détermine le régime d'indemnisation des victimes de lésions professionnelles.

La LSST constitue la pièce maîtresse de ce régime parce qu'elle vient modifier en profondeur les règles du jeu qui existaient jusqu'en 1979. En l'occurrence, elle propose de nouveaux principes : la prise en charge par les milieux de travail des questions reliées à la sst, la participation des employeurs, des travailleurs et des travailleuses et de leurs associations et enfin, le paritarisme patronal-syndical. La loi fait aussi appel à des principes de concertation dans les prises de décision touchant ces questions majeures.

Cette loi mise non seulement sur la concertation des responsables des milieux de travail, mais également sur celle de divers acteurs appelés à les soutenir. Parmi eux, citons la CSST, responsable de l'application de la loi, le ministère de la Santé et des Services

sociaux et les milieux de l'éducation. Chacun dans leur sphère d'activité, et par leur soutien, ces acteurs gouvernementaux doivent coopérer afin de réaliser ces objectifs de prise en charge, de participation, de prévention et de paritarisme patronal-syndical.

Quant à la notion de « paritarisme », la loi innovait de façon majeure en créant la CSST, maître d'œuvre de la réforme, dorénavant dirigée par un conseil d'administration paritaire formé de sept représentants patronaux, de sept représentants syndicaux et d'un président directeur-général. Elle innovait aussi en permettant aux parties patronales et syndicales d'un secteur d'activité économique de créer, si tel était leur désir, des associations sectorielles paritaires de prévention, responsables de donner formation, information, conseils et soutien aux travailleurs et aux employeurs appartenant à leur secteur.

Au sein des entreprises, le paritarisme s'actualisait par la création de comités sst composés de représentants patronaux et syndicaux qui devaient prendre en charge la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. L'approche retenue pour actualiser ces principes se voulait graduelle, par la mise en œuvre de la loi dans des secteurs dits « prioritaires ». Bien que certains articles de la loi ne s'appliquent pas encore à tous les secteurs d'activité, comme c'est le cas pour l'élaboration d'un programme de prévention ou la mise sur pied de comités de sst, il n'en reste pas moins que les principes mis de l'avant par la LSST constituaient à l'époque une « petite révolution » en ce qu'ils faisaient appel à de nouvelles valeurs. En effet, dorénavant, il fallait davantage miser sur la participation et le dialogue plutôt que sur les rapports de force propres au domaine des relations de travail.



En ce sens, le professeur Simard a eu raison d'affirmer que la LSST constituait une « petite révolution » parce qu'elle représentait, au début des années 1980, un défi de taille, en obligeant le rapprochement de tous les partenaires sociaux, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, et en second lieu, en les amenant à se concerter pour atteindre cet objectif ultime prévu à l'article 2 de la loi, l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs. M. Simard a aussi eu raison d'ajouter que cette loi représentait un appel à la maturité des Québécois parce que le nouveau régime sous-tendait de nouvelles valeurs et que tous les acteurs concernés avaient à s'adapter et à s'approprier. « S'approprier, c'est créer des liens », a dit Antoine de Saint-Exupéry. Il est donc juste d'affirmer que les travailleurs et les employeurs du Québec, avec l'assistance de différents acteurs gouvernementaux et autres ont, grâce à la LSST, réussi à créer ou à resserrer des liens, ce qui constitue encore aujourd'hui, en 2008, un défi quotidien à relever. **PT**

MICHELINE PLASSE

1. Marcel Simard, « La santé et la sécurité du travail », *Possibles*, vol. 9, n° 1, Automne 1984, p. 93, 94.
2. L.R.Q. c. S-2.1.
3. L.R.Q. c. A-3.001.

SESSIONS DE FORMATION

24 ET 25 JANVIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Auditeur de système de gestion

12 FÉVRIER 2008
TROIS-RIVIÈRES (QUÉBEC)

Détection des gaz

19 FÉVRIER 2008
DRUMMONDVILLE (QUÉBEC)
5 JUIN 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

*Gérer ses espaces clos, niveau 2
Où en êtes-vous ? Les défis d'application*

6 JUIN 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

Ergonomie

RENSEIGNEMENTS
AQHSST
Site Web : www.aqhsst.qc.ca

CONFÉRENCES-MIDI DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

1^{ER} FÉVRIER 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

Les effets des programmes d'amélioration continue sur la SST

14 MARS 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

Comment le stress, la détresse et l'inactivité physique peuvent-ils transformer un simple mal de dos en lombalgie chronique ?

18 AVRIL 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

Réduire le stress au travail : stratégies, ressources et résultats

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.cgsst.com

SÉMINAIRES INTENSIFS

4 ET 5 FÉVRIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Gestion du stress, du temps et des énergies

DU 6 AU 8 FÉVRIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

*OHSAS 18001
Comment gérer un système de santé-sécurité*

RENSEIGNEMENTS
École de technologie supérieure
Site Web : www.perf.etsmtl.ca

SESSIONS DE FORMATION

5 ET 6 FÉVRIER 2008 ET
14 ET 15 MARS 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Sécurité des machines

8 AVRIL 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Alcool, drogues et gestion du risque

9 AVRIL 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Conduite préventive des chariots élévateurs

SÉMINAIRES

13 FÉVRIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Lombalgie, entorse, DIM et cie...

15 FÉVRIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Le Règlement sur la santé et la sécurité du travail

26 FÉVRIER 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Code criminel du Canada et lois en sst : obligations et diligence raisonnable

6 MARS 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

L'assignation temporaire : un droit pour l'employeur

14 MARS 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Troubles de personnalité – Comment gérer ces employés... singuliers ?

19 MARS 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Bâtir une culture en sst... Un plus pour l'entreprise !

28 MARS 2008
MONTRÉAL (QUÉBEC)

Sanctions disciplinaires et sst

RENSEIGNEMENTS
Centre patronal de santé et sécurité du travail
Tél. 514 842-8401
Site Web : www.centrepatronal.sst.qc.ca

DU 15 AU 18 MARS 2008
MERIDA (MEXIQUE)

9th World Conference on Injury Prevention and Safety Promotion

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.safety2008mx.info/ing/index.html

20 MARS 2008
BOUCHERVILLE (QUÉBEC)

14^e colloque sur la santé et la sécurité du travail de la Direction régionale de Longueuil de la CSST

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.csst.qc.ca

26 MARS 2008
VALLEYFIELD (QUÉBEC)

Colloque en santé et sécurité du travail de la Direction régionale de Valleyfield de la CSST

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.csst.qc.ca

8 ET 9 AVRIL 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

Gala Prix innovation en santé et sécurité du travail et Forum santé et sécurité 2008

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.csst.qc.ca

17 AVRIL 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

*25^e colloque annuel de l'APSSAP
Nouvelles technologies et SST, bilan et perspectives*

RENSEIGNEMENTS
Tél. 418 624-4801
Courriel : aatlan@apssap.qc.ca

30 AVRIL ET 1^{ER} MAI 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

*Colloque annuel de l'ASSTAS
La santé, histoires de passion*

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.aqhsst.qc.ca

DU 5 AU 9 MAI 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

*76^e congrès de l'ACFAS
La rencontre du savoir avec 400 ans d'histoire*

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.acfas.ca

DU 7 AU 9 MAI 2008
QUÉBEC (QUÉBEC)

*30^e congrès annuel de l'AQHSST
Le croisement des générations : échanger connaissances et expériences*

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.aqhsst.qc.ca

20 MAI 2008
SHERBROOKE (QUÉBEC)

Colloque en santé et sécurité du travail de la Direction régionale de l'Estrie de la CSST

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.csst.qc.ca

22 MAI 2008
SAINT-HYACINTHE (QUÉBEC)

2^e colloque en santé et sécurité du travail de la Direction régionale de Yamaska de la CSST

RENSEIGNEMENTS
Site Web : www.csst.qc.ca

28 MAI 2008
BAIE-COMEAU (QUÉBEC)

Colloque sur la santé et la sécurité du travail de la Direction régionale de la Côte-Nord de la CSST

RENSEIGNEMENTS
Courriel : julienne_michaud@ssss.gouv.qc.ca
Site Web : www.csst.qc.ca

Recherche à l'IRSST

DANS CE NUMÉRO

- 17 **Le syndrome vibratoire main-bras**
Lumière sur une maladie professionnelle méconnue
- 20 **Mesure des vibrations d'outils manuels**
Une innovation percutante pour remplacer les personnes
- 22 **Gants de protection**
Trouver la bonne combinaison de tests de dextérité
- 24 **Accidents aux quais de transbordement**
Des outils pour identifier les risques et pour les mater
- 26 **Prévention durable des troubles musculo-squelettiques en entreprises**
Outils et stratégies pour le suivi des actions
- 28 **Alain Lajoie, président de l'AQHSST**
Bilan de mi-mandat
- 29 **Boursière : Brigitte Vachon Université de Sherbrooke**
Intégrer de nouvelles connaissances à la réadaptation

30 **Nouvelles publications**

31 **Recherches en cours**

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Le syndrome vibratoire main-bras *Lumière* sur une maladie professionnelle méconnue

IMAGINEZ QUE VOUS ÊTES mécanicien. Depuis plus de 15 ans, vous utilisez, pendant plusieurs heures chaque jour, des outils vibrants pneumatiques rotopercutants, comme des clés à choc et des clés à rochet. Depuis quelques années, vous remarquez que lorsque le temps est froid et humide, certains de vos doigts deviennent tout blancs, perdent de leur dextérité et s'engourdissent. Vous avez décidé d'en parler à votre médecin, car cela vous empêche maintenant

d'aller à la pêche et à la chasse. Laver la voiture ou tenir le volant en hiver vous cause aussi des problèmes. Chaque fois, vous devez tout arrêter pour vous réchauffer. On vous annonce qu'il s'agit d'un syndrome vibratoire main-bras, avec phénomène de Raynaud.

PETITE HISTOIRE DU SYNDROME VIBRATOIRE

En 1862, Maurice Raynaud décrit pour la première fois une maladie chronique qui se manifeste par épisodes au cours desquels les extrémités atteintes

Illustration : Philippe Béha

(mains, pieds, parfois nez et oreilles) deviennent blanches, à la suite d'une constriction des vaisseaux sanguins.

Giovanni Loriga, en Italie, décrit les mêmes spasmes vasculaires en 1911, cette fois chez des travailleurs utilisant des outils pneumatiques dans les carrières. Il découvre que l'exposition aux vibrations constitue une cause secondaire du phénomène de Raynaud. L'expression maladie de Raynaud s'appliquera désormais uniquement à la maladie primaire.

ATTENTION, CONFUSION

Il n'y a pas si longtemps, les gens croyaient que le syndrome vibratoire main-bras ne comportait que ce type d'atteinte vasculaire, car le syndrome

Point de départ

Dans de nombreux pays, le syndrome vibratoire main-bras est une maladie professionnelle reconnue, bien documentée et pour laquelle des mesures de prévention ont été proposées. Aucune étude cependant ne permettait d'évaluer l'ampleur de la situation au Québec. Pour y remédier, des chercheurs de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et de l'IR SST ont eu l'idée d'exploiter des données existantes, soit celles de la CSST.

Responsables

Alice Turcot¹, Sophie Roy et André Simpson, de l'INSPQ ; Patrice Duguay², Paul Massicotte et Paul-Émile Boileau, de l'IR SST.

Résultats

Les résultats suggèrent que le syndrome vibratoire main-bras reste largement méconnu des travailleurs, des employeurs, des acteurs en santé et sécurité du travail ainsi que des professionnels de la santé du Québec. L'étude formule de nombreuses recommandations, qui s'adressent notamment aux responsables du réseau de santé publique. Un diagnostic rapide du syndrome de Raynaud peut éviter que la maladie s'installe de façon irréversible.

Utilisateurs

L'étude est riche d'information pour les médecins, les employeurs, les travailleurs, les intervenants, les décideurs et les chercheurs.



de Raynaud en est la manifestation la plus connue. Dans les faits, le syndrome vibratoire main-bras regroupe l'ensemble des atteintes causées aux mains et aux bras par des vibrations : atteintes vasculaires (doigts blancs), neurologiques (engourdissements et troubles neurosensoriels) et musculo-squelettiques (douleurs, raideurs, faiblesse musculaire, etc.).

UN SYNDROME MÉCONNU AU QUÉBEC

Un peu plus tard, et plus près de nous, Alice Hamilton, pionnière de la médecine du travail aux États-Unis, reconnaît les mêmes effets chez des travailleurs exposés. Selon D^{re} Alice Turcot, de l'INSPQ, spécialiste en médecine du travail et coresponsable de l'étude : « Tout ce qu'Alice Hamilton a dit à l'époque est encore vrai aujourd'hui. »

« Alors le lien entre l'utilisation d'outils vibrants et ses conséquences est connu depuis fort longtemps, poursuit D^{re} Turcot. Dans les années 1980, des études ont été menées auprès de travailleurs forestiers et de mineurs. Il y a eu beaucoup de travaux en prévention et en recherche de solutions depuis, mais aucune étude n'a été effectuée au Québec chez des groupes spécifiques de travailleurs potentiellement exposés aux vibrations main-bras. Notre étude permet d'actualiser les données. »

Ce n'est toutefois pas la même situation en Europe où les scientifiques se sont davantage penchés sur la problématique et ont commencé à y apporter des solutions. « Au Québec, il n'y a pas de normes concernant les vibrations main-bras. Mais les pays de la Communauté européenne doivent, depuis 2005, se conformer à une directive; les Américains aussi ont une norme », précise D^{re} Turcot.

MAIS PAS POUR LONGTEMPS

Grâce à l'étude *Lésions professionnelles reliées aux vibrations au Québec 1993-2002*, la question entourant le syndrome vibratoire main-bras allait être documentée.

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Selon Patrice Duguay, coresponsable de l'étude, un des défis consistait à trouver et à analyser tous les cas de syndrome vibratoire, ceux-ci n'étant pas « codés » comme tels dans les fichiers informatiques de la CSST. Des partenaires ont donc caractérisé les variables associées aux lésions composant le syndrome vibratoire main-bras, c'est-à-dire pas au seul syndrome de Raynaud, mais aussi à toutes les atteintes neurologiques ou musculo-squelettiques reliées, dans les dossiers, à la vibration.

L'étude se divise en deux parties. La première, à caractère factuel et informatif, brosse le portrait de la situation au Québec par des analyses statistiques





Plus de la moitié des cas du syndrome de Raynaud indemnisés proviennent du secteur minier et environ 10% de celui de l'exploitation forestière. Ce sont des mineurs, des carriers, des foreurs de puits et des travailleurs forestiers.

effectuées sous la responsabilité de Patrice Duguay. La seconde partie, dirigée par D^{re} Alice Turcot, analyse l'information contenue dans les dossiers d'indemnisation « papier » des travailleurs atteints du syndrome de Raynaud.

LA SITUATION QUÉBÉCOISE

Chaque année au Québec, la CSST indemnise en moyenne 35 travailleurs, presque tous des hommes, par suite de lésions attribuables aux vibrations main-bras. De ce nombre, on compte 60% de cas de syndrome de Raynaud et 40% d'autres types de lésions. L'étude a révélé que dans la quasi-totalité des autres cas, il s'agissait du syndrome du canal carpien et de tendinites.

Toutes proportions gardées, les victimes du syndrome de Raynaud indemnisées demeurent relativement rares. Toutefois, les conséquences pour ces travailleurs, de même que pour la CSST — des débours d'un million de dollars par an — sont majeures. À titre d'exemple, dans 82% des cas, le syndrome de Raynaud produit une atteinte permanente à l'intégrité physique ou psychique (APIPP)¹ de la personne atteinte.

C'est huit fois plus que pour l'ensemble des lésions indemnisées par la CSST.

Plus de la moitié des cas du syndrome de Raynaud indemnisés proviennent du secteur minier et environ 10% de celui de l'exploitation forestière : mineurs, carriers, foreurs de puits, bûcherons et autres travailleurs forestiers. On a aussi trouvé une proportion significative de mécaniciens. À elle seule, la région de l'Abitibi-Témiscamingue compte plus de la moitié des cas indemnisés. Le Saguenay-Lac-Saint-Jean suit, avec 16% des cas.

Si l'on considère les autres types de lésions, les régions Chaudière-Appalaches et Bas-Saint-Laurent s'ajoutent au lot. Les secteurs touchés comprennent alors, en plus des mines et des forêts, les industries du matériel de transport et les entrepreneurs spécialisés de la construction.

L'un des constats les plus frappants de l'étude touche à la sous-déclaration

1. L'APIPP constitue une mesure de la perte subie par le corps (déficit anatomo-physiologique) et des inconvénients associés à cette perte (douleurs et perte de jouissance de la vie).

probable de la maladie comparative à la situation dans d'autres pays industrialisés, quel que soit le secteur d'activité économique. Les travailleurs québécois utilisent les mêmes genres d'outils que ceux des États-Unis ou des pays d'Europe. Il n'y a donc pas de raison, *a priori*, pour que le nombre de personnes atteintes du syndrome de Raynaud soit inférieur ici, toutes proportions gardées. On a même relevé une absence de déclarations dans des domaines pourtant reconnus à risque dans la littérature : chantiers maritimes, fonderies et aéronautique. De plus, de grandes régions sont sous-représentées, notamment celles de Montréal et de Québec.

ON FAIT QUOI, MAINTENANT ?

Il est bien difficile de rendre l'ampleur et la complexité de tous les constats et recommandations de l'étude. On peut affirmer cependant qu'ils démontrent l'urgence de faire connaître la problématique et d'intervenir pour la contrer, notamment en améliorant les outils dont l'utilisation peut causer un syndrome vibratoire main-bras et en identifiant plus précocement les travailleurs atteints puisque la maladie est réversible au premier stade de son développement.

Alice Turcot résume : « D'abord et surtout, faire connaître sur différentes tribunes l'existence de la maladie et les incapacités qu'elle entraîne. Puis, mettre en place de la prévention, parce que quand la maladie arrive, il est trop tard. À partir d'un certain seuil, la main ne fonctionne plus. Et elle est le meilleur outil qui existe... Parlez-en aux travailleurs. »

« Aussi, il va falloir se donner des moyens de standardiser les méthodes diagnostiques et de mieux documenter le degré de risque relié à l'exposition aux outils. Il y en a pour plusieurs décideurs, des recommandations : revoir les divers barèmes d'évaluation, les limitations fonctionnelles, la terminologie des outils vibrants... Et des guides d'intervention pour réduire le risque en milieu de travail. »

D^{re} Turcot, d'ailleurs, se charge déjà de diffuser l'information et travaille sur plusieurs projets. Patrice Duguay, de son côté, indique que l'étude aidera l'IRSST à définir ses orientations de recherche dans le champ du bruit et des vibrations.



Photo : Mario Bélisle

Parmi les travailleurs indemnisés pour des cas de syndrome de Raynaud, les mécaniciens constituent un groupe important.

Principaux constats du syndrome vibratoire main-bras

Les auteurs dégagent neuf constats majeurs qu'ils détaillent dans leur rapport. Ces constats, espèrent-ils, peuvent servir de point de départ au choix et à l'implantation de mesures préventives plus efficaces.

- 1) Les notions de risque reliées aux outils vibrants sont inadéquates.
- 2) Il existe une sous-déclaration de la maladie au Québec et une méconnaissance des dangers reliés à l'exposition aux vibrations main-bras entraînant des séquelles et des handicaps importants.
- 3) La cueillette de données sur l'exposition et la maladie est faite de façon non uniforme et la documentation de l'exposition aux outils vibrants demeure inadéquate.
- 4) Les tests diagnostiques varient d'un centre hospitalier à un autre et il n'existe pas de protocole d'investigation médicale uniforme.
- 5) Le barème de la CSST ne tient pas compte des pratiques et des connaissances actuelles qui distinguent les différentes atteintes du syndrome vibratoire, l'atteinte neurosensorielle et musculo-squelettique étant peu documentée.
- 6) Les limitations fonctionnelles rapportées sont identiques indépendamment du stade d'atteinte et les recommandations quant au retrait (total versus restreint) de l'exposition aux vibrations et du seuil d'exposition au froid varient.
- 7) Il existe une disparité dans le traitement des demandes, ce qui a des conséquences significatives sur leur cheminement.
- 8) Les travailleurs présentent des séquelles et des handicaps importants (ulcères digitaux, délais de déclaration de la maladie de neuf ans, abandon d'activités, réorientation professionnelle).
- 9) Il existe un risque de surdité neurosensorielle associée à l'exposition aux vibrations. **PT**

LORAINÉ PICHETTE

Pour en savoir plus

DUGUAY, Patrice, Paul MASSICOTTE. *Lésions professionnelles reliées aux vibrations mains-bras au Québec, 1993 à 2002 : Partie I – Portrait général à partir des données informatiques de la CSST*, Rapport R-446, 47 pages.

Téléchargeable gratuitement : www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSSST/R-446.pdf

TURCOT, Alice, Sophie ROY, André SIMPSON. *Lésions professionnelles reliées aux vibrations mains-bras au Québec, 1993 à 2002 – Partie II : Analyse descriptive des dossiers d'indemnisation des travailleurs*, Rapport R-492, 165 pages.

Téléchargeable gratuitement : www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSSST/R-492.pdf

MESURE

LE SYNDROME DES VIBRATIONS

main-bras affecte les travailleurs qui sont régulièrement exposés à des vibrations provenant d'outils manuels. Les risques de développer des troubles de nature vasculaire, neurologique ou musculo-squelettique aux mains et aux bras augmentent en fonction du niveau des vibrations et de la durée d'utilisation des outils.

« Bien qu'il existe des moyens de diminuer l'exposition aux vibrations, tels que l'entretien adéquat des outils, la modification des méthodes de travail et une formation appropriée, la façon la plus efficace de le faire demeure l'utilisation d'outils moins vibrants », dit d'entrée de jeu Jérôme Boutin. Ce professionnel scientifique à l'IRSSST travaille sur l'évaluation des émissions vibratoires d'outils manuels en appliquant des méthodes requérant la collaboration de personnes qui, lors des tests, utilisent ces dispositifs dans des conditions bien définies. Cependant, les caractéristiques biodynamiques du système main-bras de ces personnes, la force que celles-ci appliquent sur l'outil ainsi que leur expérience sont autant de facteurs qui influencent les résultats et entraînent des variations. De plus, le recrutement, la disponibilité et la formation de ces collaborateurs compliquent la réalisation des tests. Ces facteurs ont amené Jérôme Boutin à réfléchir à une solution alternative...

QUESTION DE SUBSTITUTION

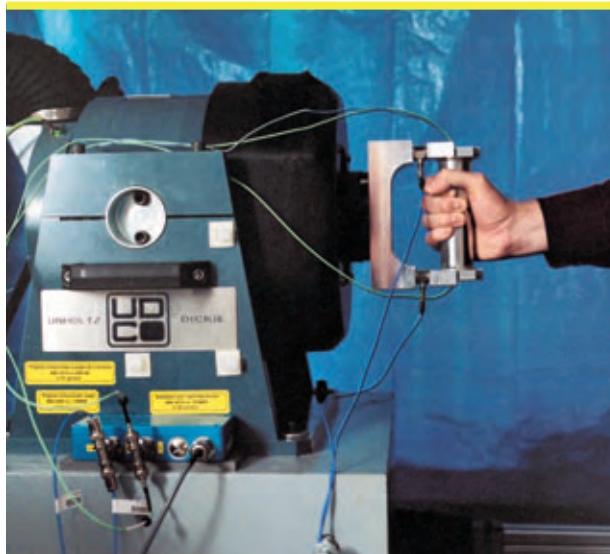
Un système mécanique peut-il remplacer les individus lors d'essais d'outils manuels vibrants? C'est la question que se posait Jérôme Boutin au départ de ce projet. L'équipe de recherche visait la création d'un tel système pour l'intégrer à un banc d'essai destiné à déterminer les valeurs des émissions vibratoires des marteaux burineurs, selon un protocole normalisé. « Actuellement, il existe peu de systèmes permettant de reproduire adéquatement le comportement des mains et des bras pendant une exposition aux vibrations d'un outil manuel. C'était notre défi, car en plus de contribuer largement à la variabilité des résultats obtenus, les personnes qui participent à ces essais sont exposées à

DES VIBRATIONS D'OUTILS MANUELS

Une innovation percutante pour remplacer les personnes

des niveaux de vibrations non négligeables », explique le scientifique.

« Dans un premier temps, avec la participation de six personnes, nous avons déterminé les caractéristiques biodynamiques du système main-bras à simuler en utilisant une source de vibrations contrôlées et une poignée instrumentée. Les participants ont dû adopter



Avec la participation de six personnes, l'équipe de l'IRSST a pu déterminer les caractéristiques biodynamiques du système main-bras à simuler en utilisant une source de vibrations contrôlées et une poignée instrumentée.

une posture représentative de l'usage d'un marteau burineur et serrer la poignée d'une seule main pour différentes forces de couplage », poursuit Jérôme Boutin. « La moyenne des mesures réalisées a été considérée représentative des caractéristiques biodynamiques à reproduire. Ensuite, nous avons conçu un système masse-ressort-amortisseur en partant des résultats obtenus. Nous avons essayé de reproduire un système mécanique qui s'approche de la réponse obtenue avec une personne », précise-t-il.

Les essais comparant les valeurs de l'émission vibratoire des marteaux

burineurs provenant du mécanisme de substitution et de la participation de trois personnes ont démontré que la reproductibilité et la répétitivité des résultats étaient supérieures dans le cas du mécanisme. Ainsi, les coefficients de variation étaient de quatre à huit fois inférieurs à ceux qui ont été obtenus avec les personnes. De plus, pendant les essais, les chercheurs ont pu constater que le mécanisme sous-estime de seulement 6% à 11% le niveau des émissions vibratoires résultant des tests effectués avec des personnes.

Jérôme Boutin rappelle que la mise au point d'un mécanisme de substitution basé sur les caractéristiques biodynamiques du système main-bras est une approche intéressante et prometteuse. Pour l'instant, ce mécanisme est adapté seulement aux marteaux burineurs, mais il pourrait l'être à d'autres outils percutants. **PT**

MAURA TOMI

Pour en savoir plus



BOUTIN, Jérôme, Pierre MARCOTTE, Juliana JASINSKI.
Détermination de l'émission vibratoire d'outils manuels percutants - Faisabilité d'un système mécanique de substitution de

personnes, Rapport R-486, 41 pages.

Téléchargeable gratuitement :
www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-486.pdf

Gants de pro

Trouver la bonne combinaison de

COUPURES, ÉRAFLURES et piqûres aux mains sont nombreuses dans certains milieux de travail et le port de gants de protection adaptés aux risques et aux tâches peut aider à diminuer bon

nombre de ces blessures. D'ailleurs, les gants de protection peuvent réduire de 60% le risque de coupure ou de perforation grave. Cependant, ils nuisent souvent à la dextérité. C'est pourquoi plusieurs travailleurs préfèrent ne pas les porter. Une équipe de recherche vient d'évaluer, pour la première fois, les tests de dextérité appliqués aux gants de protection.

« L'effet des gants de protection sur la dextérité a été largement évalué par différents tests, dont plusieurs ont été mis au point depuis les années 1920, d'abord pour évaluer le potentiel des individus devant travailler à des postes requérant de la dextérité, mais aussi pour évaluer la réhabilitation de la main à la suite d'un accident. Toutefois, les études sur la dextérité des gants n'utilisent pas les mêmes tests. Pour qu'on puisse comparer les résultats, il serait nécessaire de mettre au point une batterie de tests standards », explique d'entrée de jeu l'ingénieure Chantal Gauvin, responsable de ce projet à l'IRSST. Cette chercheuse travaille sur les équipements de protection et favorise la recherche appliquée. « Il faut que les gants soient confortables et résistants », ajoute-t-elle.

Un test de dextérité permet de mesurer la vitesse, la précision et l'habileté des doigts, des mains et des bras à manipuler des objets. L'individu qui exécute un tel test doit accomplir le plus rapidement possible certaines tâches et son efficacité se mesure par le temps qu'il met à compléter le test. « Peu d'études ont comparé les tests de dextérité entre eux dans le but de choisir lesquels devraient faire partie d'une batterie d'essais capables d'évaluer la dextérité permise par une variété de gants. Il n'existe aucune norme canadienne, et aucune étude n'a encore comparé les tests existants aux normes américaine (ASTM F2010) et européenne (EN 420).

Une telle batterie de tests permettrait de comparer et de classer la dextérité des gants. Les différents milieux de travail pourraient utiliser cette classification pour sélectionner les gants selon leurs besoins spécifiques », explique Chantal Gauvin.

LES BATTERIES LES PLUS EFFICACES COMBINENT DES TESTS À DEXTÉRITÉ PLUTÔT FINE ET DES TESTS À DEXTÉRITÉ PLUTÔT GROSSIÈRE. CELA PEUT AVOIR L'AIR SIMPLE, MAIS PERSONNE N'AVAIT ABORDÉ LA PROBLÉMATIQUE SOUS CET ANGLE.

TRIER LE FIN ET LE GROSSIER

Une batterie de tests devrait être composée de plusieurs essais de dextérité pour pouvoir discriminer autant les gants fins entre eux que les gants grossiers entre eux. Ainsi, les tests sélectionnés devraient être sensibles à des degrés de dextérité différents. En ayant recours à un plus grand nombre de tests, il serait donc possible de déterminer la dextérité d'une plus large variété de gants. Cependant, cela allongerait le temps alloué à l'exécution de l'ensemble des tests, ce qui constitue une contrainte importante puisqu'ils nécessitent la participation d'individus. « Il faut donc choisir peu de tests, mais ceux-ci doivent être complémentaires. Nos résultats montrent que les batteries les plus efficaces combinent des tests à dextérité plutôt fine et des tests à dextérité plutôt grossière. Cela peut avoir l'air simple, mais nous avons constaté que dans la littérature spécialisée, personne n'avait abordé la problématique sous cet angle », précise Chantal Gauvin.

Trente volontaires ont accompli les tâches définies pour les 12 tests choisis, à mains nues et en portant seulement trois modèles de gants parmi les neuf sélectionnés, et ce, dans le but de ne pas allonger la durée de l'expérimentation.



Point de départ

La dextérité étant un des facteurs qui peuvent influencer le port ou non de gants de protection, il existe plusieurs tests pour l'évaluer.

Responsables

Chantal Gauvin¹, Chantal Tellier, Renaud Daigle et Thierry Petitjean-Roget, de l'IRSST.



Résultats

Une équipe de l'IRSST a identifié les plus efficaces des principaux tests de dextérité existants pour détecter des différences significatives entre divers modèles de gants.

Utilisateurs

Des groupes de recherche et, ultimement, les responsables de l'achat d'équipements de protection individuels.

tection

tests de dextérité

Les gants et les tests qui ont servi à l'étude sont décrits dans le rapport de recherche. Un plus grand éventail de gants aurait permis de caractériser plus en détail les sensibilités spécifiques de chaque test et de mesurer la variabilité entre les sujets. Chantal Gauvin explique que « cette variabilité a été minimisée en distribuant les tests de façon aléatoire aux participants, en accordant des temps de



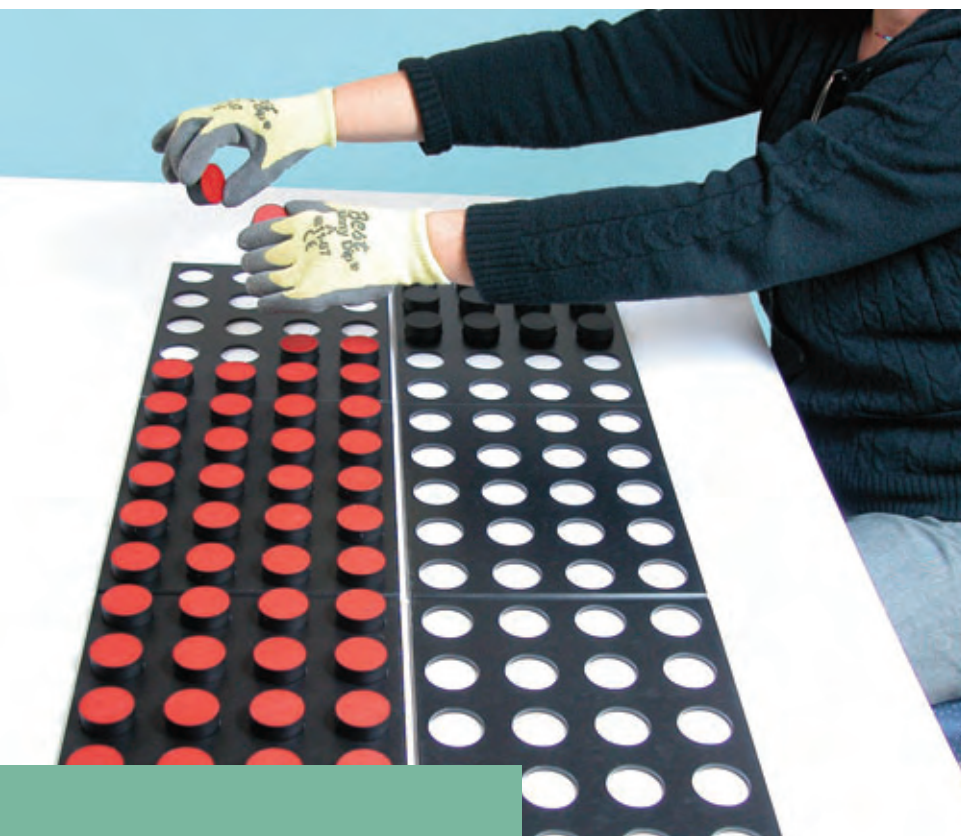
repos entre les essais et en normalisant les résultats obtenus avec les gants par rapport aux résultats obtenus à mains nues. Le fait que nous n'ayons pas pu évaluer la dextérité réelle des gants en milieu de travail est une autre limite de notre recherche.

Toutefois, un autre projet, en cours présentement, nous permettra d'examiner la concordance entre l'évaluation des gants en laboratoire et la perception des travailleurs ».

TESTS ET VOLONTAIRES S'ACCORDENT

Neuf des 12 tests choisis ont démontré une bonne capacité à discriminer les gants, avec des degrés de sensibilité variant de 56% à 67%. La classification des gants résultant de ces tests concorde avec la perception des volontaires qui y ont participé. « Cette étude a permis d'observer certaines affirmations provenant de la littérature scientifique quant au fait que l'ajustement, l'adhérence, la souplesse, la sensibilité tactile ou l'épaisseur des gants semblent influencer sur la dextérité. Estimer la dextérité qu'offre un gant en combinant l'évaluation de ses différentes caractéristiques serait un défi pour une recherche future », conclut Chantal Gauvin. **PT**

MAURA TOMI



Photos : Dominique Desjardins / IRSST

Pour en savoir plus

GAUVIN, Chantal, Chantal TELLIER, Renaud DAIGLE, Thierry PETITJEAN-ROGET. *Évaluation de tests de dextérité appliqués aux gants de protection*, Rapport R-491, 80 pages.

Téléchargeable gratuitement :
www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R-491.pdf

Accidents aux quais de transb

Des outils pour identifier les risques et

Point de départ

À l'issue de travaux précédents, trois principaux risques d'accidents liés aux activités aux quais de transbordement ont été identifiés, soit le départ inopiné de la remorque, son glissement et son basculement.

Responsables

Laurent Giraud¹, Marina Koutchouk², Philippe-Antoine Dubé, Daniel Drolet et Laurent Gratton, de l'IRSSST.

Résultats

Une fiche technique, un questionnaire et un outil informatique pour aider les entreprises à évaluer le degré de sécurité de leurs quais de transbordement et à déterminer des moyens permettant de l'améliorer.

Utilisateurs

Les gestionnaires et les responsables de la santé et de la sécurité dans les entreprises qui possèdent des quais de transbordement.



dirigée par René Benoit, dresse un inventaire des multiples mécanismes que le marché propose pour empêcher le déplacement inopiné ou non autorisé de camions ou de remorques stationnés à un quai de chargement ou de déchargement. Suivent des travaux de Laurent Giraud, de l'Institut, et de François Gauthier, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui mènent à la création et à la validation d'un outil d'évaluation systématique de la sécurité que procurent des systèmes et des mesures de retenue, selon le contexte particulier du quai et de l'établissement. Dans un rapport de recherche et 13 annexes, publiés en 2006, les auteurs rendent compte des résultats des différents aspects étudiés, lesquels peuvent être adaptés à la situation de chaque entreprise.

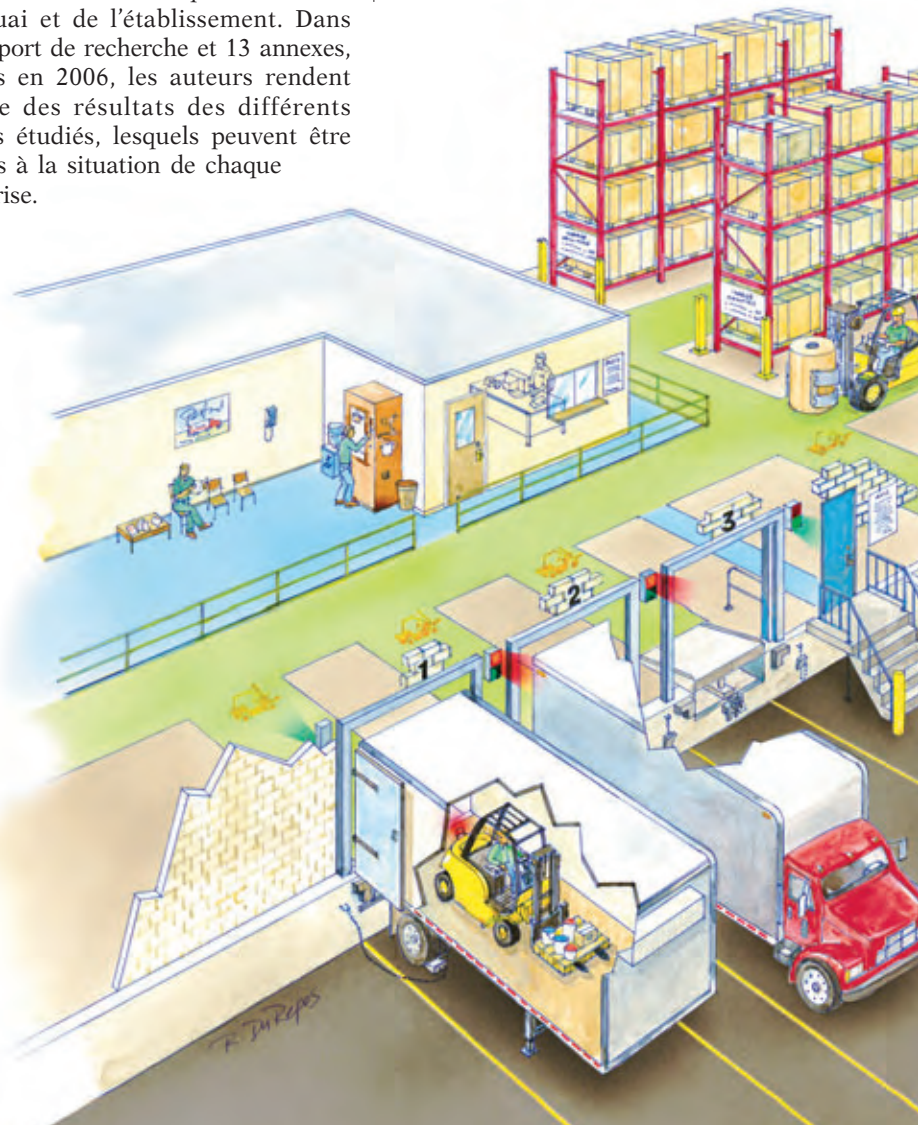
Suite logique, l'IRSSST publie maintenant une fiche technique, un questionnaire et un outil informatique, le tout dans un langage vulgarisé et utilisable par quiconque souhaite évaluer le degré de sécurité de l'ensemble des composantes du quai de son entreprise et, but ultime, l'améliorer. Ces instruments tiennent compte de l'environnement physique du quai, mais aussi du contexte organisationnel de l'entreprise. Quels sont les dangers sur les quais de transbordement? Que peut-on changer pour améliorer la situation? Quelle sera l'efficacité réelle de cette amélioration?

DÉPART INOPINÉ, GLISSEMENT et basculement sont les trois principaux risques pour la sécurité qui sont associés aux quais de transbordement. Ce constat fait, d'autres travaux réalisés par des scientifiques de l'IRSSST ont permis de concevoir des outils pour rendre les activités à ces quais plus sécuritaires.

La grande majorité des établissements industriels sont pourvus d'un ou de plusieurs quais de transbordement pour camions. La chute ou la quasi-chute d'un chariot élévateur en bas du quai, à la suite du déplacement soudain d'un camion, est un événement relativement fréquent qui peut causer des blessures, parfois graves, au cariste.

LA GENÈSE

En 1997, à la demande de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur du transport et de l'entreposage, une équipe de l'IRSSST,



ordement

pour les mater

LA FICHE TECHNIQUE

En répondant aux 30 questions de la fiche technique, le lecteur peut évaluer le degré de sécurité propre aux quais de son établissement, quel que soit leur nombre et la taille de l'entreprise. Les questions aident à jeter un œil critique sur la cour, les quais, les camions et les remorques, les chariots élévateurs et les charges, ainsi que sur les activités de transbordement. Certaines questions sont plus spécifiques aux entreprises qui disposent d'un plus grand nombre de quais ou à celles qui transbordent de grands volumes. Offerte en versions imprimée et téléchargeable, la fiche technique dresse aussi une liste des 11 principales

mesures de retenue des camions aux quais, les décrit de façon sommaire et indique l'amélioration possible du degré de sécurité selon le risque associé.

LE QUESTIONNAIRE

Le questionnaire, offert en version téléchargeable seulement, offre au lecteur la possibilité de se préparer à utiliser l'outil informatique. Au moyen des mêmes 30 questions, il lui permet de connaître avec plus de précision les caractéristiques des quais de transbordement. Les choix de réponses proposées reposent sur un système de cotes. Une évaluation quantifiée est donc livrée à l'utilisateur. Plusieurs réponses font l'objet de notes explicatives qui aident à répondre avec plus d'exactitude aux questions posées.

L'OUTIL INFORMATIQUE

Complément du questionnaire, l'outil informatique fait ressortir avec encore plus de détails l'information sur le degré de sécurité des quais d'une entreprise. Une fois les données saisies, une première analyse automatique des réponses calcule leur degré de sécurité initial en regard des trois principaux risques énoncés. Il est ensuite possible d'évaluer, de façon interactive, l'efficacité réelle des différentes mesures de retenue pour les quais ainsi

que de mesurer automatiquement le degré de sécurité amélioré. L'outil vérifie que les mesures sélectionnées sont compatibles entre elles et efficaces pour les quais concernés en fonction des caractéristiques fournies. À la fin, le logiciel produit un rapport détaillé de la situation qu'il est possible d'imprimer. **PT**

MARJOLAINE THIBEAULT

Pour en savoir plus



GIRAUD, Laurent, Marina KOUTCHOUK, Philippe-Antoine DUBÉ et Laurent GRATTON. *La sécurité aux quais de transbordement – Quel est le niveau de sécurité des quais*

de votre entreprise?, Fiche technique RF-502, 8 pages, gratuite.

Téléchargeables gratuitement :

Fiche technique : www.irsst.qc.ca/files/documents/PublRSST/RF-502.pdf

Questionnaire : www.irsst.qc.ca/fr/_outils_par_categorie.html

Utilitaire : www.irsst.qc.ca/fr/_outils_par_categorie.html#Utilitaires

GAUTHIER, François, Laurent GIRAUD, Réal BOURBONNIÈRE, Sylvain BOURNIVAL, Jean-Guy RICHARD, Renaud DAIGLE, Serge MASSÉ. *Développement d'un outil d'évaluation des mesures de retenue des camions aux quais de transbordement*, Rapport R-381, 60 pages, 6,36 \$.

Téléchargeables gratuitement :

Rapport : www.irsst.qc.ca/files/documents/PublRSST/R-381.pdf

Annexes 1 à 13 : www.irsst.qc.ca/files/documents/PublRSST/RA1-381.pdf à ... RA13-381.pdf

Prévention au travail, Vol. 18, n° 3, Été 2005, p. 17-19, « Pour retenir un camion au quai – À chaque entreprise sa mesure ».

Téléchargeable gratuitement :

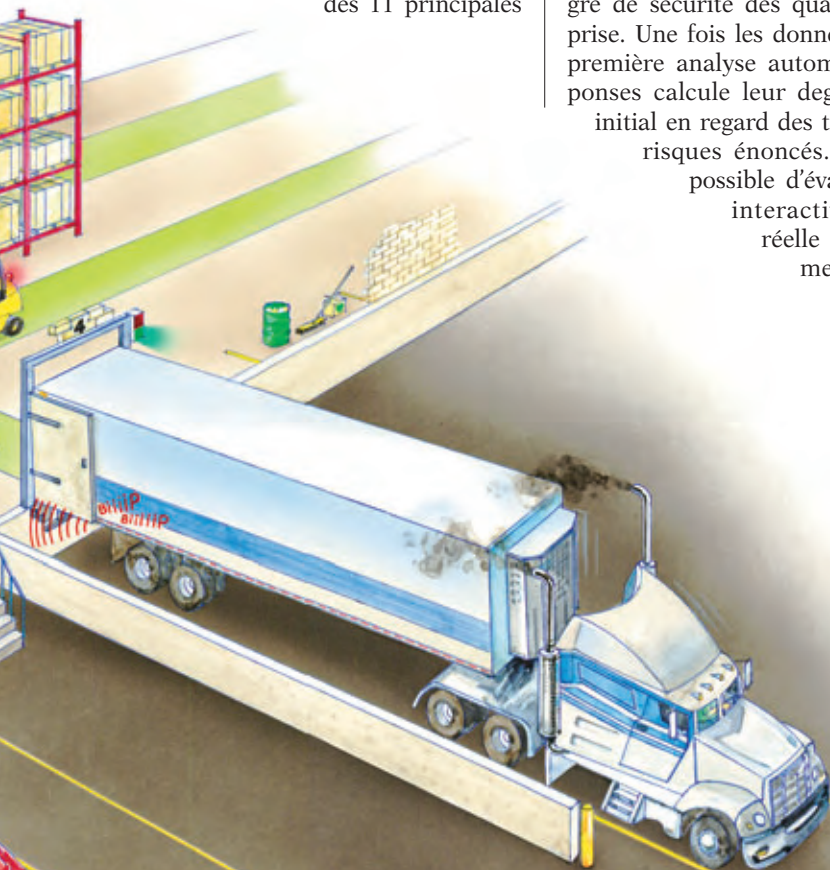
http://www.irsst.qc.ca/files/documents/fr/prev/v18_03/17-19.pdf

BENOIT, René, Marcel BÉLANGER. *Dispositifs d'ancrage de camions – Recueil d'informations techniques*, Rapport R-165, 25 pages.

Téléchargeable gratuitement :

www.irsst.qc.ca/files/documents/PublRSST/R-165.pdf

Illustration : Ronald DuRepos



Prévention durable des troubles musculo-squelettiques en entreprises

Outils et stratégies pour le suivi des actions

Sandrine Caroly est ergonome au Centre de recherche innovation socio technique et organisation industrielle (CRISTO) de l'Université de Grenoble, en France. Dans le contexte d'un vaste projet du ministère français du Travail impliquant deux autres laboratoires de recherche (Laboratoire d'ergonomie des systèmes complexes et Laboratoire d'économie et de sociologie du travail) ainsi que le réseau de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), elle a mené des études sur l'identification et l'évaluation des outils et des stratégies de l'intervenant pour le suivi des actions de prévention durable des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les entreprises. Elle était de passage à l'IRSSST, en octobre dernier, pour participer à un séminaire sur le suivi des interventions de prévention des TMS. Extraits de sa conférence.

« **DEPUIS CINQ ANS**, le ministère français du Travail a un plan de santé au travail dont l'un des objectifs est la réduction des TMS. Ce qui a poussé le gouvernement français à adopter ce plan, c'est le vieillissement de la population d'une part, mais aussi le fait que les interventions menées depuis 10 ou 15 ans par des consultants n'avaient pas suffisamment réduit le nombre de TMS. L'utilité des actions de prévention des entreprises commençait à être remise en question.

« De nombreux chercheurs des universités françaises, de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et des ANACT sont depuis longtemps mobilisés sur le sujet. Nous avons donc travaillé avec eux, mais aussi avec les Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT) qui interviennent au sein de grandes entreprises. Ces associations ont organisé des clubs d'entreprises et c'est par eux que nous avons pu rejoindre les entreprises concernées par les TMS. Nous sommes donc retournés dans 30 entreprises où des interventions de prévention des TMS avaient eu lieu. Celles-ci œuvraient dans des secteurs très diversifiés : métallurgie, abattoirs, hôpitaux, laboratoires, etc. Nous voulions identifier et comprendre les leviers et les freins de la prévention durable des TMS.

« Les interventions qui ont eu lieu dans ces entreprises durant les trois années consistaient toutes en de la formation-action ou en des démarches

participatives, lors desquelles des intervenants ou des chercheurs les ont accompagnés dans un certain nombre de changements et de projets.

LA PRÉVENTION DURABLE DES TMS

« Dès le départ, nous avons dû nous donner un cadre de référence commun sur l'intervention ergonomique, c'est-à-dire dresser une liste des ingrédients contenus dans les interventions de prévention des TMS. Pour n'en citer que quelques-uns :

- la conduite de projets pour les actions de prévention par une démarche participative doit tenir compte des autres projets de l'entreprise ;
- une même vision des causes des TMS doit être partagée par les porteurs de projets ;
- les actions doivent viser à augmenter les marges de manœuvre individuelles et collectives ;
- tous les acteurs, de la gestion de la production à la conduite de projets, doivent être impliqués ;
- il faut agir simultanément sur différents domaines, soit la conception de produits, l'organisation du travail, l'accueil des nouveaux employés ;
- il faut se défaire de la conviction qu'il n'y a pas de moyens de faire autrement ;
- une réflexion sur l'avenir des personnes atteintes de TMS doit être amorcée ;
- les actions de prévention doivent être compatibles avec l'efficacité économique de l'entreprise ;
- les risques de TMS doivent être reconnus ;



Photo : Dominique Desjardins / IRSSST

Sandrine Caroly, ergonome au Centre de recherche innovation socio technique et organisation industrielle de l'Université de Grenoble.

- finalement, la préoccupation des TMS doit être intégrée aux autres projets de l'entreprise, de façon systématique.

« C'est avec ces références en tête que nous sommes arrivés en entreprise. Nous avons donc accompagné un certain nombre d'entre elles en utilisant plusieurs outils de suivi. Dans chacune des 30 entreprises, nous avons fait une analyse rétrospective, c'est dire que nous avons regardé tout ce que l'entreprise avait essayé jusqu'à présent en matière de prévention des TMS et mesuré l'efficacité de ses actions. Certaines de ces entreprises ont accepté qu'on les accompagne sur des problématiques bien identifiées.

« À partir des références communes, nous avons identifié et documenté sept outils de suivi des interventions de prévention des TMS :

- 1) L'analyse rétrospective des actions menées par l'entreprise et l'histoire de la mise à l'agenda des TMS;
- 2) Le tableau des représentations des acteurs sur les manifestations des TMS et leur modèle étiologique, pour comprendre la confrontation des logiques et des blocages du débat social ou les positions de défense;
- 3) Le questionnaire sur les TMS et l'utilisation de données de santé comme outil d'une démarche de prévention : objectifs de la construction d'indicateurs, type d'évaluation de l'évolution des populations, interprétation orientant le diagnostic et les actions de transformation;
- 4) L'approche par coûts des TMS, au niveau économique et de l'organisation du travail, comme mesure de la charge de travail de l'encadrement de proximité;
- 5) Le journal de bord, pour comprendre le suivi réel des interventions par rapport aux choix et aux décisions prises par l'intervenant pour s'adapter au contexte de l'entreprise;
- 6) Les observations des situations de travail, pour changer la représentation des acteurs sur les difficultés à orienter les formes de conduite de projet;
- 7) Des entretiens individuels et collectifs réalisés auprès des intervenants pour comprendre leurs stratégies d'accompagnement des entreprises.

« À l'aide de l'un ou l'autre de ces outils, un portrait de chaque entreprise a été réalisé. Nous y avons inclus quelques indicateurs sur la santé, le nombre d'accidents du travail, les TMS, les autres maladies professionnelles et leur évolution. Nous avons suivi l'évolution du contexte de l'entreprise, les salaires, les changements d'activités, la situation

économique du marché et le degré d'autonomie du site par rapport au groupe. Une démarche participative a été mise en œuvre afin de favoriser la structuration de la prévention, l'apprentissage des pratiques d'intervention sur les TMS, la mobilisation des acteurs dans un rôle spécifique et une ouverture vers la pluridisciplinarité.

« Ensuite, nous avons évalué les occasions de prévention durable. Pour chaque entreprise, nous nous sommes demandé quelle était la structure hiérarchique, quel était le rôle du responsable industriel et technique, quelles étaient les relations internes et externes, quelle est la représentation des acteurs et l'évolution de cette représentation.

« Nous avons regardé aussi tout ce qui a été fait par l'entreprise : la date, le fait d'avoir eu recours à un consultant ou non, le détail de toutes les actions, la participation des salariés et l'encadrement, la rotation, le suivi des interventions et tout ce qui pouvait concerner les aménagements de postes.

« Il est clair que l'utilisation de tels outils de suivi du processus d'intervention a le grand avantage de mettre en relief les zones d'ombre ou les enjeux. Pour le consultant comme pour le chercheur, ces outils permettent de prendre conscience de sa pratique et d'évaluer l'évolution des acteurs, du contexte, des stratégies d'intervention et des effets des actions de prévention engagées. Ces outils facilitent les échanges avec l'entreprise ainsi que le repérage des points de blocage qu'on n'avait pas soupçonnés et sur lesquels on peut agir par la suite. C'est à l'intervenant qui veut assurer le suivi de son intervention qu'il revient de choisir parmi ces outils.

« Ces outils comportent des inconvénients, bien sûr. Le temps qu'il est nécessaire de passer en entreprise et le

magma de données en sont. Cependant, cela vaut la peine de les utiliser puisqu'ils permettent à l'ergonome et à tout intervenant de prendre conscience de sa pratique et aux entreprises de mesurer son évolution. La plupart d'entre elles se sont d'ailleurs dites étonnées du chemin parcouru. Au départ, elles croyaient qu'on ne faisait que de l'évaluation de postes. Elles ne croyaient pas que nous serions allés aussi loin.

« Par ailleurs, le contexte de l'entreprise et les ressources dont disposent les différents intervenants pour faire de la prévention ont une grande influence sur les résultats. Les arrimages de la structure organisationnelle d'une entreprise et du processus d'intervention, la nécessité d'une approche centrée sur le milieu de travail, et une bonne compréhension de l'usage d'un outil d'intervention et de ce qu'il permet de résultat sont aussi importants. » **PT**

MARJOLAINE THIBEAULT

Pour en savoir plus

CAROLY, Sandrine. *De l'implication des acteurs dans l'intervention à des questions de recherche sur la pratique en ergonomie*, « Faire ou faire-faire, est-ce de l'ergonomie ? », Journée de Bordeaux sur la pratique de l'ergonomie, mars 2007.

CAROLY, Sandrine, Jean-Michel SCHWEITZER, Fabien COUTAREL, Yves ROQUELAURE. *Démarche de construction des indicateurs de santé pour orienter la prévention durable des TMS : rôle du service médical dans le cas d'une entreprise de l'automobile*, in, MALINE, Joël, Michel POTTIER, « Ergonomie et Santé au travail », *Actes du 41^e congrès de la SELF*, Caen, septembre 2006, p. 223-228.

TMS 2008

Sandrine Caroly est membre du comité scientifique du 2^e Congrès francophone sur les TMS : de la recherche à l'action¹, qui aura lieu à Montréal, les 18 et 19 juin. Ce congrès est organisé par l'IRSTT et le Groupe de recherche francophone sur les TMS.

1. De l'information sur ce congrès est disponible sur le site www.irstt.qc.ca/fr/tms-accueil.html.




2^e Congrès francophone sur les troubles musculo-squelettiques : de la recherche à l'action

LES 18 ET 19 JUIN 2008 – MONTRÉAL, CANADA

Organisé par :





ALAIN LAJOIE, président de l'AQHSST

Bilan de mi-mandat

EN MAI DERNIER, lors du dernier congrès de l'Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité du travail (AQHSST)¹, le directeur de la recherche et de l'expertise de l'IRSSST, Alain Lajoie, a été élu président de cet organisme. À mi-mandat, il nous parle des défis qu'il doit relever.

[PRÉVENTION AU TRAVAIL]

QUELLES ONT ÉTÉ VOS PREMIÈRES TÂCHES À TITRE DE PRÉSIDENT ?

[ALAIN LAJOIE] J'ai travaillé à mettre en place une équipe renouvelée et représentative de l'ensemble des membres. Je voulais que les secteurs public et privé, les grandes et les petites entreprises, les différentes professions de la santé et de la sécurité du travail (SST) soient représentés au conseil d'administration. Je me suis aussi assuré qu'il y ait des jeunes pour assurer la relève.

Je me préoccupe aussi de la certification et de la reconnaissance des spécialistes, principalement dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement. L'AQHSST a commencé à travailler sur ce dossier en 2006. En fait, l'association doit soutenir les certifications en maintenant des alliances avec les organismes qui les délivrent, notamment en assurant une formation adéquate pour la préparation des demandes de certifications et pour leur maintien. D'une part, nous devons convaincre les employeurs de l'importance de la démarche. D'autre part, nous voulons aussi faire en sorte que nos membres aient accès à du soutien en français, ainsi

qu'aux programmes canadiens de certification. Déjà, ils peuvent faire les examens requis en français, au Québec. Les activités que nous organisons avec d'autres associations pourraient, par exemple, être reconnues pour le maintien des certifications. Au Canada anglais, il y a 20 fois plus de gens agréés dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité qu'au Québec, où se trouve pourtant 25% de la population...

[PT] IL S'AGIT D'UN RAPPROCHEMENT AVEC LES ORGANISMES CANADIENS ?

[AL] Oui. Depuis peu, une association canadienne regroupe les associations semblables à l'AQHSST dans les autres provinces. L'AQHSST en est membre depuis un an, ce qui nous permet d'échanger avec nos collègues canadiens sur des questions communes.

D'un autre côté, plusieurs membres ayant manifesté leur intérêt pour la tenue de tables régionales d'échange et de réseautage, ce type d'activité se poursuivra. Deux vont avoir lieu en 2008, sur le passage du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) au Système général harmonisé (SGH)². Nos membres apprécient ces événements parce que ceux-ci tiennent compte des particularités régionales et qu'ils associent formation et échanges. Les besoins en formation et en information varient selon les régions et il faut s'y adapter.

[PT] AVEZ-VOUS DES PROJETS POUR LE CONGRÈS ANNUEL ?

2. De l'information sur le SGH est disponible sur le site www.irsst.qc.ca.

[AL] Oui, le congrès subira des changements, dont le plus important concerne la manière de partager les connaissances. Ainsi, outre les programmes actuels de formations et de conférences, il y aura un nouveau programme de présentations plus pratiques et plus courtes, où les gens seront invités à partager leurs expériences en milieu de travail. Cela concorde directement avec la mission de l'AQHSST, qui est un lieu d'échange. Il faut revenir à cette mission.

[PT] COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LA BAISSÉ DU NOMBRE DE MEMBRES DE L'ASSOCIATION ?

[AL] Le contexte est différent maintenant. Les personnes responsables de SST dans les entreprises sont souvent en charge du dossier de l'environnement, de l'assurance qualité et de la conformité aux normes. De plus, l'AQHSST n'est plus seule à organiser des activités qui visent la promotion de la SST. Elle n'est plus le seul lieu de formation et d'information dans ce domaine. Maintenant, il y a les Grands Rendez-vous de la CSST, les colloques et les congrès des associations professionnelles d'ergonomes, d'infirmières, de médecins, de conseillers en relations industrielles et d'autres encore, qui regroupent des gens autour de la SST. Il faut situer l'AQHSST dans ce contexte.

[PT] QUELS MOYENS PRENDREZ-VOUS POUR Y ARRIVER ?

[AL] Nous revoyons actuellement les orientations stratégiques de l'association. Nous allons tout mettre en œuvre pour offrir une plus grande visibilité à l'association et une meilleure représentation de ses membres auxquels nous voulons offrir de meilleurs services. Il y a deux ans, le conseil d'administration de l'AQHSST a adopté un plan directeur et il avait été convenu qu'un plan de marketing était nécessaire. Une firme a donc été engagée pour élaborer ce plan qui va nous aider à atteindre nos objectifs.

De plus, nous voulons établir des partenariats avec des associations professionnelles, avec la CSST et avec d'autres organisations, dans le but de regrouper nos énergies pour faire progresser la SST. **PT**

1. Site Web de l'association : www.aqhsst.qc.ca.

BOURSIÈRE

Brigitte Vachon

Université de Sherbrooke

Intégrer de nouvelles connaissances à la réadaptation



APRÈS AVOIR OBTENU un baccalauréat spécialisé en ergothérapie en 1994, puis une maîtrise en sciences biomédicales, spécialisée en réadaptation, Brigitte Vachon entreprend des études de doctorat en sciences cliniques, en 2003. Comme soutien, elle reçoit une bourse de 3^e cycle pour professionnels de la santé du Fonds de recherche en santé du Québec et une bourse de 3^e cycle de l'IRSST, toutes deux pour trois ans. Préoccupée par l'intégration des connaissances dans le domaine de la réadaptation au travail, elle en fait son sujet de doctorat. « Les professionnels de la santé sont amenés régulièrement à mettre à jour leurs connaissances, explique Brigitte Vachon. Par exemple, on leur demande de suivre annuellement de la formation continue et de se tenir constamment à l'affût des dernières avancées dans leur champ de pratique. Toutefois, ils n'ont pas toujours le temps de mettre en place les changements proposés. De plus, l'abondance et la rapidité du développement des connaissances dans le secteur de la réadaptation au travail ajoute une pression supplémentaire. Conséquemment, cette situation peut avoir un effet sur la qualité des soins offerts aux travailleurs accidentés. Je m'intéresse donc à décrire les processus qui permettent à des professionnels de la réadaptation d'intégrer à leur pratique de nouvelles connaissances issues de la recherche, et ce, par une pratique réflexive. Celle-ci permet de prendre une distance critique face à sa pratique afin de s'interroger sur le contenu et le sens de ses actions. Elle favorise la mise en place de changements. »

AMÉLIORER LA PRATIQUE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Afin de documenter le processus d'intégration des connaissances à la clinique ainsi que le processus réflexif utilisé, Brigitte Vachon conduit actuellement un projet utilisant une « méthode de recherche collaborative », qui permet de faire de la recherche avec des cliniciens. Ce type d'approche permet de développer de nouvelles connaissances sur la pratique tout en suscitant le désir de comprendre et de changer chez les participants. Les objectifs spécifiques du projet sont d'identifier les facteurs qui influencent le processus de réflexion, de décrire les stratégies qui en facilitent l'utilisation et la profondeur et, finalement, d'évaluer l'effet de l'approche réflexive sur l'implantation des évidences scientifiques

dans la pratique de la réadaptation au travail. Pour mener à bien cette activité, Brigitte Vachon a recruté huit ergothérapeutes ayant participé à une session de formation continue sur les plus récentes évidences scientifiques dans le domaine de la réadaptation au travail de personnes souffrant de douleur persistante. Ces spécialistes se rencontrent une fois par mois, pendant un an, afin de développer leurs habiletés réflexives et d'apporter des changements à leur pratique en fonction

des connaissances acquises pendant la formation. « Actuellement, j'anime un groupe d'ergothérapeutes qui réfléchissent à leur pratique actuelle afin de voir dans quelle mesure ils sont capables d'intégrer les nouvelles connaissances aux soins dispensés aux clients, poursuit Brigitte Vachon. Je tente de comprendre ce qui facilite la mise en place des changements. »

REPÉRER LE BOUT DE CHEMIN MANQUANT

« J'espère mieux comprendre les besoins liés à l'apprentissage et au changement de même que les facteurs personnels et organisationnels en présence. Ainsi, il y a des milieux plus favorables que d'autres au changement. La formation continue est efficace pour aider les cliniciens à mettre à jour leurs connaissances, mais ce n'est probablement pas suffisant pour mettre en place des changements et pour développer une pratique basée sur des données probantes. J'essaie donc de décrire le bout de chemin qu'on doit faire après la formation. »

Brigitte Vachon souhaite que son projet contribue à l'avancement des connaissances pour favoriser l'implantation des évidences scientifiques par les ergothérapeutes actifs en réadaptation au travail et pour contribuer à mieux comprendre l'effet de l'utilisation d'une approche réflexive dans ce secteur. Elle espère aussi que l'usage d'une approche de recherche collaborative permette aux participants d'améliorer leur propre pratique professionnelle et que les résultats de son projet favoriseront l'amélioration et l'élaboration de nouvelles stratégies de formation continue pour les professionnels qui traitent des travailleurs atteints de douleur persistante.

DES PROJETS? CONTINUER...

Après ses études doctorales, Brigitte Vachon entreprendra un post-doctorat dans le domaine de l'échange et de l'utilisation des connaissances. **PT**

BENOIT FRADETTE

Le programme de bourses de l'IRSST

Brigitte Vachon est une des étudiantes qui bénéficient du programme de bourses d'études supérieures de l'IRSST.

Pour obtenir des informations sur le programme de bourses de l'IRSST, on peut téléphoner au 514 288-1551, écrire à : bourses@irsst.qc.ca ou visiter le site www.irsst.qc.ca.

NOUVELLES PUBLICATIONS

Toutes ces publications sont disponibles gratuitement en version PDF dans notre site Web. Elles peuvent aussi être commandées par la poste. Les prix indiqués comprennent la taxe et les frais d'envoi.

Cliquez recherche
www.irsst.qc.ca



Caractérisation de la souplesse des gants de protection par des méthodes mécaniques et biomécaniques

VU-KHANH, TOAN, PATRICIA DOLEZ, LOTFI HARRABI, JAIME LARA, CHRISTIAN LARIVIÈRE, GUY TREMBLAY, SYLVIE NADEAU, RAPPORT R-506, 90 PAGES, 9,54 \$.

Les gants de protection contribuent à diminuer le nombre et la gravité des blessures aux mains, mais ils gênent souvent l'exécution de la tâche et exigent des efforts musculaires accrus, ce qui explique les réticences des travailleurs à les porter. Un premier test biomécanique avait été développé dans une étude antérieure (Publication R-372 de l'IRSSST) et les résultats obtenus avaient démontré un certain potentiel à caractériser la souplesse des gants. Toutefois, des modifications étaient requises afin de raffiner la méthode. Une évaluation plus exhaustive, incluant davantage de gants, devait également être faite pour estimer la sensibilité plus fine de cet outil potentiel. Une méthode mécanique, le test de la double courbure, a également été élaborée au cours de cette étude, et les résultats obtenus pour 28 gants ayant un large éventail de souplesse ont entre autres été comparés aux mesures réalisées avec le test biomécanique amélioré et à une évaluation psychophysique.

Les résultats démontrent qu'il est possible de prédire les effets qu'aura un gant rigide sur la fonction musculaire au moyen du nouveau test mécanique de la double courbure. Il s'agit de la première étude à valider des tests mécaniques de souplesse de gants de protection avec des critères établis par des sujets humains. En plus d'apporter essentiellement la même information que les tests réalisés avec ces sujets, le test mécanique de la double courbure est beaucoup plus simple, requiert moins de ressources et s'avère moins coûteux et moins sujet aux variations tout en étant plus sensible aux différences fines en terme de souplesse.



Foreuses à béquille – Mise au point d'un banc d'essai pour caractériser les valeurs d'émission vibratoire

MARCOTTE, PIERRE, SYLVAIN OUELLETTE, JÉRÔME BOUTIN, PAUL-ÉMILE BOILEAU, GILLES LEBLANC, RÉMY ODDO, RAPPORT R-499, 49 PAGES, 7,42 \$.

Les foreuses à béquille, très répandues dans l'industrie minière, produisent un niveau de vibrations tel qu'elles peuvent causer le syndrome des vibrations main-bras chez leurs utilisateurs. Dans une étude antérieure, les chercheurs avaient créé un prototype de poignée antivibratile pour les foreuses à béquille. Cette poignée réduisait d'environ 50% l'exposition aux vibrations main-bras. Le prototype a été raffiné et adapté à l'environnement minier en vue de sa commercialisation. Afin de soutenir la réalisation de la poignée antivibratile, un banc d'essai permettant d'évaluer l'émission vibratoire des foreuses à béquille dans des conditions contrôlées a été mis au point et validé. Ce banc d'essai permet d'estimer l'efficacité de la poignée antivibratile en fonction de son usure, ainsi que de suivre son évolution à cet égard.



Méthode pour l'évaluation simultanée de différentes amines en milieu de travail

FOURNIER, MATHIEU, CLAUDE OSTIGUY, JACQUES LESAGE, HUU VAN TRA, RAPPORT R-503, 47 PAGES, 7,42 \$.

Présentes dans plusieurs produits chimiques, peintures, adhésifs, polymères et caoutchoucs utilisés dans les milieux de travail, les amines posent une diversité de risques pour la santé des travailleurs qui y sont exposés. Dans une première étape, les chercheurs avaient repéré un réactif permettant de prélever simultanément trois amines différentes et d'en faire une analyse quantitative. Ils ont maintenant mis au point une méthode analytique en utilisant le même réactif pour recueillir et analyser sept amines parmi les plus susceptibles d'être présentes dans les industries du Québec. Cette nouvelle approche, qui pourra servir à l'évaluation de la qualité de l'air ambiant dans les milieux de travail, possède l'avantage de comprendre un système d'échantillonnage unique, indépendant de l'amine à quantifier, et pouvant être utilisé à un débit suffisant pour prélever non seulement les vapeurs, mais également les aérosols.



Travail en hauteur et protection contre les chutes pour les élagueurs

ARTEAU, JEAN, YVES BEAUCHAMP, IAN LANGLAIS, FRÉDÉRIC VACHON, RAPPORT R-505, 149 PAGES, 12,72 \$.

Issue d'une demande de la Ville de Montréal et de son syndicat,

et appuyée par la Société internationale d'arboriculture chapitre Québec (SIAQ), cette recherche a permis d'évaluer les méthodes et les équipements d'accès à la hauteur que les élagueurs utilisent pour réduire les risques de chute. Les chercheurs ont mesuré en laboratoire leurs facteurs d'efficacité et de fiabilité à l'aide d'essais mécaniques. Ils ont testé plusieurs nouveaux équipements et systèmes en vertu des normes industrielles de protection contre les chutes. Les niveaux d'effort requis, de mobilité et de sécurité globale des systèmes testés ont été estimés en environnement contrôlé, dans des parcs et des boisés situés en milieu urbain. Les différents systèmes d'accès à un arbre ont été examinés pour être classés en ordre de pertinence selon une situation donnée. Le harnais adapté au travail des élagueurs que les chercheurs ont proposé et évalué est maintenant couramment utilisé.

Aussi

Utilisation de sensibilisants ou d'irritants dans un milieu d'enseignement de métiers de la construction

ROBERGE, BRIGITTE, RAPPORT R-523, 51 PAGES, 7,42 \$.

Critères de déclenchement du nettoyage des systèmes de climatisation, de ventilation et de conditionnement d'air d'édifices non industriels

LAVOIE, JACQUES, RODRIGUE GRAVEL, YVES CLOUTIER ET ALI BAHLOUL, RAPPORT R-525, 28 PAGES, 5,30 \$.

Quantification de la variabilité biologique – Impact de la variation des niveaux ambiants de contaminant

TRUCHON, GINETTE, ROBERT TARDIF, PIERRE-OLIVIER DROZ, PHILIPPE NANTEL, GINETTE CHAREST-TARDIF ET ALICE DE-BATZ, RAPPORT R-526, 44 PAGES, 6,36 \$.

MARJOLAINE THIBEAULT

RECHERCHES EN COURS



SÉCURITÉ DES OUTILS, DES MACHINES ET DES PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Développement d'outils d'observation de l'application des procédures de cadenassage

(099-451)

La réglementation québécoise recommande le cadenassage pour éviter les accidents attribuables au redémarrage d'une machine pendant qu'un travailleur y effectue des activités de déblocage, de maintenance, d'entretien ou de réparation. Il se produit néanmoins chaque année de nombreux accidents attribuables au fait que ce moyen n'est pas appliqué ou que les étapes de la démarche recommandée ne sont pas respectées. Cette activité, qui s'inscrit dans la programmation de recherche sur le cadenassage, consiste à évaluer la faisabilité de créer un outil de suivi des procédures de cadenassage en utilisant une presse à injection. Les exigences de la conception d'un tel outil, qui permettrait d'observer et d'enregistrer les étapes de cette procédure ainsi que de signaler les erreurs qui s'y produisent, seront ainsi définies. Le système en question sera élaboré dans un projet de recherche futur. Il pourrait ensuite servir à l'observation de l'application des procédures de cadenassage dans les milieux industriels.

Équipe de recherche : Yuvinn Chinniah, IRSST ; El-Kébir Boukas, École polytechnique de Montréal



RÉADAPTATION AU TRAVAIL

Conception, implantation et évaluation d'un programme intégré des pratiques de soutien au retour au travail à la suite d'une absence pour un problème de santé mentale

(099-539)

Réalité nouvelle dans plusieurs milieux, les problèmes de santé mentale au travail représentent une des causes les plus fréquentes de l'absentéisme. Or, peu de recherches ont été consacrées à la réadaptation professionnelle de travailleurs ayant dû interrompre leur emploi en raison d'un problème de cette nature, malgré le besoin que des employeurs tant publics que privés ont exprimés. En concertation avec tous les intéressés, les scientifiques concevront, planteront et évalueront un programme intégré de pratiques de soutien au retour au travail qui pourrait prévenir l'absentéisme et favoriser la réinsertion professionnelle durable des personnes touchées. La démarche vise à obtenir des résultats réalistes par l'amélioration des pratiques de réintégration impliquant des changements organisationnels.

Équipe de recherche : Louise St-Arnaud et Renée Bourbonnais, Université Laval ; Marie-José Durand et Marc Corbière, Université de Sherbrooke ; Catherine Briand et Micheline Saint-Jean, Université de Montréal

Développement d'un outil de diagnostic de la situation de handicap au travail (DSHT) pour les personnes en absence prolongée du travail pour des raisons de santé mentale

(099-655)

Des études récentes indiquent que la réduction des symptômes associés aux problèmes de santé

mentale n'a pas d'effet sur le retour en emploi. Cela tend à confirmer que l'incapacité associée à un tel état de santé constitue un phénomène multifactoriel complexe. Or, peu d'enquêtes ont évalué spécifiquement les facteurs prédictifs et les obstacles de la reprise des activités professionnelles dans ces cas. En s'appuyant sur une démarche éprouvée, les chercheurs concevront un instrument d'évaluation des obstacles au retour en emploi des travailleurs atteints de troubles mentaux, appelé Diagnostic de la situation de handicap au travail (DSHT) sera conçu. Ce prototype du DSHT sera fondé sur des données probantes et la faisabilité de son utilisation dans un processus de retour au travail aura été éprouvée. Une première, cet outil pourra servir aux cliniciens et aux chercheurs qui interviennent auprès de travailleurs absents du travail en raison d'un problème de santé mentale.

Équipe de recherche : Marie-José Durand, Marie-France Coutu et Marc Corbière, Université de Sherbrooke ; Louise Saint-Arnaud, Université Laval ; Catherine Briand, Université de Montréal



SUBSTANCES CHIMIQUES ET AGENTS BIOLOGIQUES

La prévention des intoxications dans les silos à fourrage

(099-557)

Le fourrage ensilé dans des silos à tour conventionnels subit une fermentation qui le rend plus digestible et nourrissant pour le bétail. Or, ce processus génère des gaz toxiques à des concentrations susceptibles de causer des intoxications graves, entraînant parfois la mort. En raison de la déficience en oxygène et de la présence de ces gaz, il est difficile de déterminer le moment où l'entrée dans un silo peut être sécuritaire. La ventilation demeure le meilleur moyen d'assurer la salubrité de ces espaces clos pendant les

travaux de production. Les scientifiques documenteront la période critique de la fermentation du fourrage et de la production de gaz toxiques. Ils formuleront ensuite des recommandations sur la technique de ventilation appropriée et sur les paramètres d'utilisation d'un système de ventilation efficace, pratique et adapté aux silos afin de réduire les risques d'intoxication.

Équipe de recherche : Ali Bahloul et Brigitte Roberge, IRSST ; Marcello Reggio, École polytechnique de Montréal

Documentation de l'environnement de travailleurs asthmatiques réassignés

(099-619)

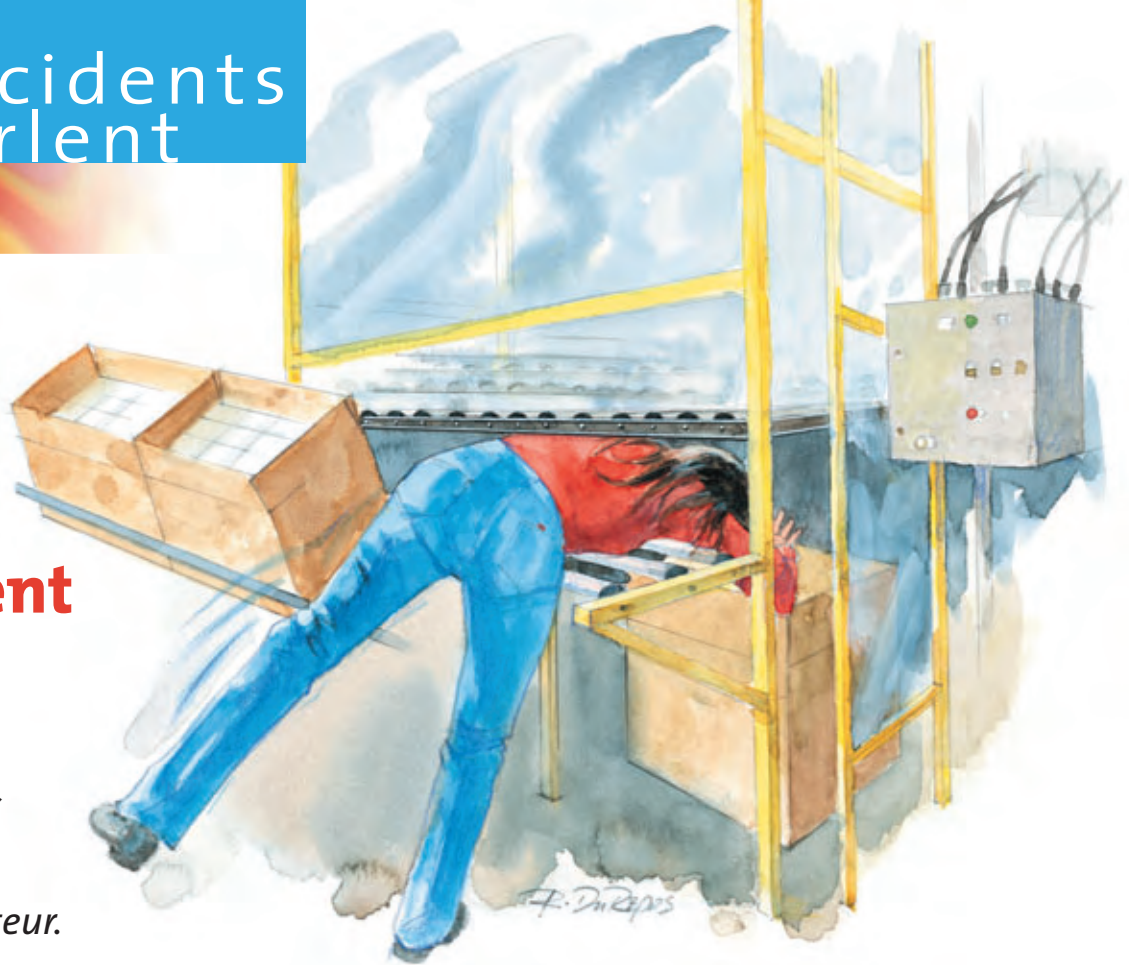
Une équipe financée par le Centre asthme et travail mène, en collaboration avec la CSST, une étude exploratoire sur l'évolution des symptômes de personnes ayant un diagnostic d'asthme professionnel dans le milieu de travail où elles ont été réassignées. L'objectif est de caractériser ce nouveau milieu quant à l'exposition à des agents sensibilisants ou irritants et à des conditions de travail qui pourraient faire évoluer l'asthme de ces sujets. L'IRSST validera les informations que l'équipe recueillera sur la qualité de l'air du nouvel environnement du travailleur. Les produits irritants ou reconnus comme étant des agents sensibilisants sont ciblés. Les chercheurs documenteront les procédés et les tâches, consulteront les dossiers de l'entreprise, visiteront les lieux et, si nécessaire, prendront des mesures ponctuelles de contaminants. La documentation de l'exposition permettra de faire un lien entre les conditions environnementales et les symptômes observés. Les résultats de cette étude constitueront un premier pas dans la détermination de conditions optimales de retour au travail, dans le but d'améliorer le pronostic et d'anticiper les coûts sociaux liés à l'asthme professionnel.

Équipe de recherche : Brigitte Roberge, Nicole Goyer et Rodrigue Gravel, IRSST

CLAIRE THIVIERGE

Zone de coincement

Une étudiante se trouve coincée sous les rouleaux fixes d'un convoyeur-élévateur. Aïe!



QUE S'EST-IL PASSÉ ?

Premier juin 2006, dans une usine de fabrication et de transformation de papier tissu à Laval. Au petit matin, une étudiante remplace un travailleur à un poste composé d'une machine fabriquant des serviettes de table, d'un comptoir sur lequel sortent les paquets de serviettes et d'un convoyeur-élévateur. La machine fabriquant les serviettes les coupe, les plie et les attache en paquets. Ces derniers atterrissent sur le comptoir qui peut en recevoir 25 à la file. Le convoyeur-élévateur à rouleaux, situé en face de ce comptoir, sert à transporter les boîtes de serviettes jusqu'à un convoyeur aérien. Il monte et descend le long d'un rail sur deux mètres. Trois rouleaux fixes, de même longueur que le convoyeur, constituent le plan de travail où sont placées les boîtes à remplir de paquets de serviettes. Ce matin-là, comme d'habitude, la travailleuse remplit des boîtes. Lorsqu'elles sont pleines, elle les pousse sur le convoyeur-élévateur, qu'elle actionne. Pendant ces opérations, une boîte bascule et tombe sous le convoyeur-élévateur. Alors qu'il monte vers le

convoyeur aérien, la travailleuse se penche par-dessus les rouleaux fixes du convoyeur-élévateur pour aller récupérer la boîte au sol. Elle doit faire vite parce que son trajet ne dure que 30 secondes. Hélas! La travailleuse ne gagnera pas cette course contre la montre. Le convoyeur-élévateur redescend et coince son tronc contre les rouleaux fixes en appliquant une charge équivalant à 160 kg. Lorsque le travailleur habituel revient de sa pause, il constate d'abord une accumulation de paquets de serviettes, puis... il voit la travailleuse coincée. Il appelle à l'aide. Une ambulance transportera la jeune accidentée de 22 ans, inconsciente, blessée sérieusement, dans un centre hospitalier de la grande région de Montréal. C'était son emploi d'été pour la troisième année consécutive.

QU'AURAIT-IL FALLU FAIRE ?

Aucun dispositif n'arrête le convoyeur-élévateur lorsqu'un obstacle est dans sa trajectoire. Or, les zones de coincement ne doivent pas être accessibles aux travailleurs. Elles doivent toujours être protégées par des dispositifs de sécurité.

Lorsqu'il n'y a aucune boîte sur les rouleaux fixes, les dimensions de l'ouverture sont de 1,55 m de largeur sur 85 cm de hauteur. Avec des boîtes, cette ouverture rétrécit beaucoup. La travailleuse s'est trouvée coincée entre la structure du convoyeur-élévateur et les rouleaux fixes.

La méthode de travail pour récupérer les boîtes derrière le convoyeur-élévateur est improvisée. Certains travailleurs l'arrêtent pour récupérer les boîtes tombées, d'autres le font pendant qu'il est en mouvement. Au choix. Les dangers reliés à la zone de coincement doivent être abordés pendant la formation des travailleurs et une méthode de travail sûre pour récupérer les boîtes tombées doit être adoptée.

Finalement, on doit faire une analyse pour déterminer les risques présents au poste de travail et les solutions envisageables. Toutefois, ces dernières doivent également faire l'objet d'une analyse de risque pour éviter qu'elles ne créent de nouveaux dangers. **PT**

JULIE MÉLANÇON

Notre personne-ressource : André Turcot, ingénieur, de la Direction de la prévention-inspection de la CSST.



▲ ■ SANTÉ ET SÉCURITÉ DANS LES MÉTIERS DE LA RESTAURATION

COTE DV-000126 – DURÉE 66 MINUTES

Ce film illustre de façon réaliste les problèmes de santé et de sécurité du secteur de la restauration. Il peut être utilisé pour la formation des élèves et apprentis des métiers de la restauration ou pour l'accueil et la formation de jeunes travailleurs. Il présente une interview d'un grand restaurateur, où s'intègrent quatre reportages différents comprenant des commentaires d'experts. En France, les accidents du travail dans le secteur de la restauration sont plus fréquents et plus graves que la moyenne. Les thèmes abordés? Les coupures, les chutes, les glissades, les brûlures, les postures contraignantes, les stations debout prolongées, les manutentions de charges lourdes, le « coup de feu », la pression de la hiérarchie, etc. Des avenues de solutions sont proposées : l'utilisation d'aides à la manutention et au transport, l'organisation des rangements, la formation aux gestes et aux postures du métier, une organisation du travail précisant les tâches de chacun, une communication régulière, la sensibilisation de tous, etc.

Le film peut être visionné de façon continue ou chapitre par chapitre en fonction du thème souhaité. En prime, les interviews complètes des experts de chaque thème. Un guide accompagne le DVD. Une production de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

● ■ LE STRESS AU TRAVAIL, LE DÉMASQUER POUR LE PRÉVENIR

COTE VC-000127 – DURÉE 14 MINUTES

Trois mises en situation visent à remettre en cause autant d'idées reçues : le stress peut avoir des effets bénéfiques sur la productivité des salariés; c'est un phénomène contre lequel il est impossible de lutter dans le contexte économique actuel; il est lié à une défaillance individuelle. On rencontre donc Camille, jeune cadre enthousiaste, travaillant dans une compagnie d'assurance en phase de fusion. La dynamique change... On fait également connaissance avec Fabien, responsable du service après-vente d'un magasin de matériel informatique, confronté à une promesse commerciale à respecter, à des retards de réparation, à des clients mécontents... Finalement, on voit Gérard, ouvrier dans une usine de fabrication de carton, qui doit faire face à des cadences accrues, des changements de postes continus et qui, de plus, vit des problèmes personnels. Trois nouvelles réflexions suivent : travailler en permanence dans le stress... on finit toujours par le payer; réduire le stress... on a tous à y gagner; travailler en permanence dans le stress... même les plus solides craquent.

Ce film est accompagné d'un guide et peut être utilisé pour des séances de formation. Une production de l'INRS. **PT**

JULIE MÉLANÇON

● LA COMMUNICATION, ÇA SE TRAVAILLE !

COTE DV-000138 – DURÉE 17 MINUTES

Un employé vient tout juste d'être promu superviseur dans une usine. À sa première journée dans ses nouvelles fonctions, il apprendra à la dure que la communication est à l'avant-plan des relations avec autrui et que parfois, des directives peu claires peuvent être sources de malentendus. Ainsi, il constatera que pour établir une bonne communication, il doit attirer l'attention de son interlocuteur, lui dire quoi faire, où le faire, quand le faire, comment et pourquoi le faire. Et, bien entendu, vérifier sa compréhension. De plus, il pourra appliquer ces principes dans toutes ses relations interpersonnelles.

Une production conjointe des associations paritaires pour la santé et la sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes (ASP imprimerie), du secteur minier (APSM) et du secteur de la fabrication de produits en métal et de produits électriques (ASP Métal Électrique).

Modalités d'emprunt à l'audiovidéothèque de la CSST

Les documents annoncés peuvent être empruntés gratuitement à l'audiovidéothèque de la CSST. La durée du prêt est d'un mois. L'emprunteur peut passer prendre les documents ou les recevoir par courrier. **La CSST paie les frais d'expédition, mais les frais de retour sont à la charge de l'emprunteur.** Le visionnement peut aussi se faire sur place.

Vous pouvez communiquer avec nous du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

1199, rue De Bleury, 4^e étage, Montréal (Québec) H3B 3J1
Tél. 514 906-3760 ou 1 888 873-3160 • Téléc. 514 906-3024
Courriel : audiovideotheque@csst.qc.ca
Site Web : www.centredoc.csst.qc.ca

- Information grand public
- ▲ Information spécialisée
- Avec document ou guide d'accompagnement

Ariane trouve le fil

Le 23 mai dernier, à Bécancour, à l'occasion du 20^e Gala annuel de Jeunes entreprises Mauricie-Centre-du-Québec, Ariane Bélisle recevait le prix du meilleur vice-président santé et sécurité au travail des mains de Karine Trudel, conseillère en prévention jeunesse de la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec de la CSST. Dans le cadre du programme Entreprise étudiante auquel elle a participé durant l'année scolaire, la jeune fille s'est distinguée par sa remarquable gestion de la santé et de la sécurité dans un atelier de confection. Pendant l'année scolaire 2005-2006, six écoles de la région ont participé au programme.

PAR | MIKAËLLE MONFORT |

UN ATELIER DE CONFECTION recèle une foule d'accessoires bien particuliers : des machines à coudre, des rouleaux de tissu, des bobines de fil, bien sûr, mais aussi... des ciseaux tranchants et des aiguilles piquantes.

C'est ce que la jeune Ariane Bélisle, âgée de 17 ans, a découvert récemment en devenant VP Production, responsable de la santé et de la sécurité de l'atelier de confection de sacs « CMI dans l'sac ». C'est elle-même qui a mis sur pied et fait fonctionner l'atelier avec 18 de ses camarades, dans le cadre du programme Entreprise étudiante de Jeunes entreprises auquel elle a participé alors qu'elle étudiait en cinquième secondaire au collège Marie-de-l'Incarnation de Trois-Rivières.

« Au début, raconte Ariane, nous avons dû nous familiariser avec le fonctionnement d'un atelier, les machines à coudre, la gestion du tissu, etc. Mais, très vite, il nous a fallu mettre sur pied un plan à appliquer. On devait se préparer au travail de façon appropriée et prévoir aussi comment on allait ramasser le matériel. Entre les sessions de production, rien ne devait traîner dans le local. Et durant, il fallait réduire à leur minimum les risques encourus par les travailleurs. Par exemple, on ramassait toujours les aiguilles à l'aide d'un aimant plutôt que de les manipuler directement. J'ai également installé des affiches qui incitaient mes collègues à être prudents et vigilants lorsqu'ils travaillaient ainsi que les numéros d'urgence à composer en cas d'accident. Heureusement, il n'a pas été nécessaire d'y recourir », ajoute la jeune fille.

LA VALEUR N'ATTEND PAS...

« Ariane s'est montrée extrêmement motivée par l'activité et elle a affiché un grand sens des responsabilités. Le rapport qu'elle nous a présenté ainsi que ses résultats au test que nous lui avons fait passer ont été excellents », se

Ariane, au centre, reçoit son prix des mains de Karine Trudel, à gauche et de Pierre Pelletier, hygiéniste en santé au travail. Le sourire de la lauréate en dit long...

rappelle Marlène Tremblay, agente de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Avec Pierre Pelletier, hygiéniste industriel de l'Agence, son rôle consistait à évaluer les étudiants participant au programme Entreprise étudiante de Jeunes entreprises Mauricie-Centre-du-Québec, en matière de santé et de sécurité.

« ENTRE LES SESSIONS DE PRODUCTION, RIEN NE DEVAIT TRAÎNER DANS LE LOCAL. ET DURANT, IL FALLAIT RÉDUIRE AU MINIMUM LES RISQUES ENCOURUS PAR LES TRAVAILLEURS », RACONTE ARIANE BÉLISLE.

L'an dernier, les deux agents ont ainsi visité les ateliers de production dirigés par 110 jeunes dans les six écoles de la région. Ces dernières avaient mis sur pied un programme Entreprise étudiante de Jeunes entreprises. Ces programmes, d'une durée de 28 semaines, visent à familiariser les jeunes avec le monde de l'entreprise,



Photo : Daniel Jalbert



Illustration : Jean-Paul Eid

par le biais de la pratique.

« Il me paraît vraiment essentiel que la dimension santé et sécurité du travail soit intégrée aux ateliers du programme Entreprise étudiante de Jeunes entreprises dans la mesure où cette dimension fait partie intégrante de la vie des entreprises, fait remarquer M^{me} Tremblay. En effet, les jeunes qui travaillent dans les ateliers Entreprise étudiante pratiquent les mêmes activités et sont exposés aux mêmes risques que les travailleurs de l'industrie. Dans plusieurs ateliers, les jeunes travaillent avec différentes sortes d'aiguilles, comme c'était le cas pour « CMI dans l'sac », l'atelier d'Ariane Bélisle. Mais il y en a d'autres qui travaillent avec des scies circulaires ou avec des solvants. »

Mélanie Desjardins, directrice de Jeunes entreprises pour la Mauricie et le Centre-du-Québec, souligne : « C'est d'ailleurs grâce à l'initiative de Marlène Tremblay que la dimension sst a été intégrée au programme Entreprise étudiante. »

« C'est vrai, se souvient cette dernière, il y a quelques années, je me suis retrouvée au Gala de Jeunes entreprises et j'ai assisté à une remise de prix aux jeunes qui avaient participé au programme Entreprise étudiante. Il y avait des prix pour le meilleur produit, le meilleur marketing, les meilleures finances, mais rien pour la sst. Je me rappelle m'être dit : " Ils ont oublié la santé et la sécurité! " »

DE FIL EN AIGUILLE...

La jeune femme a alors contacté la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec de la CSST ainsi que Jeunes entreprises Mauricie et Centre-du-Québec. Et elle leur a suggéré d'intégrer cette dimension essentielle dans le programme s'adressant aux jeunes.

« La CSST, tout comme Jeunes entreprises, s'est montrée enthousiaste et j'ai alors pu, avec mes collègues hygiénistes de l'Agence de la santé et des services sociaux, élaborer des outils de formation et d'évaluation pour les jeunes participant au programme », explique M^{me} Tremblay. L'agente de planification de programmation et de

recherche de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'est servie du guide *Pour partir du bon pied! Intégrer les jeunes et les nouveaux travailleurs en toute sécurité*, ainsi que du livret *Travailler pour profiter de la vie, mais pas au risque de la perdre!* afin

durant plusieurs années et nous continuerons de collaborer à cette activité avec la CSST, qui a d'ailleurs mis en place son Plan d'action jeunesse. »

« Ce qui est certain, en tout cas, c'est que le volet santé et sécurité du travail, continuera à être intégré à l'expérience, souligne Mélanie Desjardins. D'ailleurs, c'est pour marquer cet engagement que nous avons sollicité une commandite de la CSST et que nous avons invité Karine Trudel à remettre son prix à Ariane Bélisle lors de notre dernier gala », ajoute encore la directrice générale de Jeunes entreprises Mauricie-Centre-du-Québec.

On se prend à espérer que cette initiative pour laquelle la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'est montrée précurseur soit bientôt étendue à tous les programmes Entreprise étudiante du Québec. **PT**



de sensibiliser les jeunes à la sst, puis pour évaluer leurs connaissances et leur engagement dans ce domaine.

« Au cours de l'année, avec mon collègue hygiéniste industriel, j'ai également rendu une visite-surprise aux ateliers. Cette visite s'est déroulée comme une véritable inspection de santé et sécurité, ajoute encore Marlène Tremblay. Nous avons fait de même

Une pépinière de futurs grands

Chaque année, plus de 2 000 jeunes Québécoises et Québécois, encadrés par 300 conseillers bénévoles, font partie du programme « Entreprise étudiante ». Chacun a ainsi l'occasion de découvrir le monde complexe et très compétitif des affaires et de l'économie, et de plus, d'aiguiser ses aptitudes d'entrepreneur et de leader.

Parions que des futurs Lise Watier et Jean Coutu sont sur le point de sortir de leur coquille...

Un service en ligne et en direct !

Aujourd'hui, grâce aux progrès fulgurants des technologies et des communications, tout va beaucoup plus vite qu'avant.

PAR | MIKAËLLE MONFORT |

LE TRAVAIL DE RECHERCHE de l'information n'est plus ce qu'il était. Le tempo et les méthodes ont changé. Parallèlement à cette nouvelle réalité, la soif d'information du public, dans la plupart des domaines, a considérablement grandi. Soucieux de bien servir ses clients en matière de santé et de sécurité du travail, le Centre de documentation de la CSST a pris le rythme. Alors que son nouveau site, « Information SST », sera très prochainement accessible, le personnel est déjà prêt à relever les défis posés par l'évolution du centre vers une véritable bibliothèque virtuelle en ligne!

Au 4^e étage du 1199, rue De Bleury, face au Centre de créativité du Gèsu, règne l'atmosphère feutrée et lumineuse qui correspond bien à l'idée que l'on se fait d'un centre de documentation. Des rangées d'étagères en enfilade, des comptoirs d'un jaune tonique, un poste d'accueil et un autre de consultation. Cette coquille dissimule une quantité prodigieuse de documents de toutes sortes, certains visibles et d'autres pas.

Pourtant, il ne faut pas se laisser abuser par cette apparente tranquillité, car, dans leurs bureaux aux portes entrouvertes, pas moins de 14 personnes s'affairent quotidiennement à maintenir le centre au rang auquel il a accédé il y a quelques années déjà, celui de plus

important centre de documentation en matière de santé et de sécurité du travail en Amérique du Nord.

Certes, il n'en a pas toujours été ainsi et les plus anciennes au centre s'en souviennent. À son ouverture en 1979 — concomitamment à la création de la CSST —, il n'y avait rien du tout! Il a donc fallu repérer tout ce que le centre devait acquérir pour ensuite le mettre à la disposition du public, afin de s'acquitter de la mission que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* lui avait confiée.

Ce patient travail de repérage, d'acquisition, de catalogage, d'indexation, les bibliothécaires et le personnel de soutien technique doivent continuellement le faire, le principal défi du centre étant d'offrir à ses clients une collection à jour et à l'avant-garde de leurs besoins.

LA PARTIE IMMERGÉE DE L'ICEBERG

Toutes les monographies et les documents vidéos conservés font aussi l'objet d'un résumé et, chose exceptionnelle, ce ne sont pas seulement les revues conservées qui sont indexées mais bien les articles eux-mêmes. Ce travail colossal, dont on n'a le plus souvent pas la moindre idée, contribue évidemment à faire du centre un outil exceptionnel pour ses usagers.

On parle ainsi de 150 000 notices relatives à autant de documents écrits



Photos : Pierre Charbonneau

Un responsable en sst cherche des ouvrages récents sur la violence au travail. Grâce à la sélection de la bibliothécaire consultée, il recevra documents, guides, vidéos, etc.

(papier ou électroniques) ou audiovisuels qui peuvent être consultés ou visionnés sur place au 1199, rue De Bleury. Ou encore prêtés et envoyés gratuitement à l'emprunteur, où qu'il se trouve au Québec.

Ce fonds exceptionnel englobe ce qui est publié, produit ou édité dans le monde en matière de santé et de sécurité du travail, que ce soit en langue anglaise ou française : monographies, textes juridiques, normes, brochures, documents audiovisuels, etc.

Autre particularité, on peut aussi y consulter en ligne les publications de la CSST et les rapports d'enquête produits par les inspecteurs à la suite d'accidents graves ou mortels.

Cet ensemble de documents permet de répondre au mieux aux besoins exprimés par les usagers du Centre de documentation, qu'ils soient internes — le personnel de la CSST — ou bien externes, par exemple, les responsables en sst des employeurs, les travailleurs et leurs représentants, les formateurs en sst et les milieux de l'éducation qui, comme on le sait, ont un travail essentiel à accomplir pour insuffler aux étudiants une culture de prévention avant qu'ils n'arrivent sur le marché du travail.



Toutes les vidéos de l'Audiovidéothèque sont visionnées par une bibliothécaire, qui en fait un résumé avant de les indexer.

À conserver précieusement !

CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA CSST
SERVICE DE RÉFÉRENCE : DE 8 H 30 À 16 H 30,
DU LUNDI AU VENDREDI.
1199, RUE DE BLEURY, 4^E ÉTAGE
TÉL. 514 906-3760 OU 1 888 873-3160
CATALOGUE EN LIGNE :
[HTTP://CENTREDOC.CSST.QC.CA](http://CENTREDOC.CSST.QC.CA)

Ainsi, en 2006, près de 10 000 prêts de documents audiovisuels ont été consentis et ce, essentiellement à des employeurs, des travailleurs ou des formateurs en milieux scolaires.

Rayon documents papier, 12 000 prêts ont été faits au cours de la même année, sans oublier les dizaines de milliers de consultations de documents qui ont eu lieu, en ligne ou en direct. Pas moins de 156 000 pour les seuls rapports d'enquête sur les accidents !

VERS LA BIBLIOTHÈQUE VIRTUELLE...

Comme le souligne Carole Bergeron, chef d'équipe au Centre de documentation, « le centre évolue de plus en plus vers la bibliothèque virtuelle. Actuellement, près du quart des documents acquis depuis 2000 sont consultables directement en ligne ».

Les usagers peuvent en effet se livrer à leurs propres recherches à partir de leurs ordinateurs et consulter directement les documents sans se déplacer, où qu'ils se trouvent.

La consultation en ligne du catalogue, possible depuis déjà une dizaine d'années, sera très prochainement améliorée grâce à l'entrée en service du nouveau site du Centre de documentation — toujours accessible à partir de celui de la CSST, prévue pour le début de 2008.

« Avec ce nouveau site, nous offrons, outre les fonctionnalités déjà existantes, des recherches préconstruites, qui seront disponibles sous les rubriques “ Nouveautés ”, “ Bibliographies ”, ou “ Normes ” », précise Carole Bergeron. Les bibliographies feront le tour de questions suscitant actuellement un vif intérêt comme l'ergonomie, la sécurité des machines, les nanotechnologies ou le harcèlement psychologique au travail.

... ET LE CONTACT DIRECT !

« Cependant, si l'accès au catalogue et aux documents en ligne est, à n'en pas douter, un service utile et performant pour les usagers, il ne doit pas masquer le fait que le Centre de documentation offre un autre service, peut-être encore plus remarquable, à travers le service de références, » souligne M^{me} Bergeron.

En effet, à la demande des usagers, les bibliothécaires du centre peuvent se livrer à une recherche personnalisée. Et là, les connaissances et l'expérience de ces professionnels de la documentation

peuvent faire toute la différence ! Ainsi, il n'est pas rare qu'un usager inexpérimenté sorte bredouille d'une recherche alors qu'un bibliothécaire familier avec la terminologie adaptée et rompu à ce genre d'exercice déniche rapidement le document qui fournit l'information recherchée.

Autre avantage, les bibliothécaires jouissent d'un accès privilégié à une vingtaine de bases de données. Ils se

préparent donc, à l'avenir, à répondre à des demandes de recherches ap-

profondes toujours plus nombreuses — 3 000 en 2006 ! —, car il devient évident que l'atout majeur d'une bibliothèque virtuelle disponible en ligne est un service personnalisé accru en direct.

Voilà. Vous êtes cordialement invités à profiter de ce service professionnel offert tout à fait gratuitement. **PT**

En 2006, les bibliothécaires ont répondu à près de 3 000 demandes de recherches approfondies. Anne-Marie Picard consulte son poste de travail et échange avec sa collègue Sylvie Lacerte.



Devant, de gauche à droite, Ginette Vadnais, Karine Giasson, Roger Rinfret et Ghislaine Audette. Derrière, Catherine Ferland, Chantal Poissant, Sylvie Lacerte, Anne Rondeau, Carole Bergeron, Micheline Diop, Rosedany Enéa et Anne-Marie Picard.

NÉ EN 1980, L'INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL EST UN ORGANISME PRIVÉ ET PARITAIRE SANS BUT LUCRATIF, DONT LA CSST FOURNIT LA MAJEURE PARTIE DU FINANCEMENT, À MÊME LES COTISATIONS QU'ELLE PERÇOIT DES EMPLOYEURS.

PRÈS DE 130 PERSONNES Y TRAVAILLENT. LE PERSONNEL SCIENTIFIQUE COMPTE ENVIRON 90 CHERCHEURS ET TECHNICIENS APPARTENANT À DES DISCIPLINES TRÈS VARIÉES, NOTAMMENT L'ERGONOMIE, L'HYGIÈNE INDUSTRIELLE, LA CHIMIE, LA PHYSIQUE, L'INGÉNIERIE, LA SOCIOLOGIE, L'ANTHROPOLOGIE, LA DÉMOGRAPHIE.

CONCRÈTEMENT, QUELS LIENS UNISSENT LA CSST ET L'IRSST ? EN QUOI ET COMMENT LE TRAVAIL DES CHERCHEURS NOURRIT-IL LA COMMISSION ?

PAR | JACQUES MILLETTE |

L'IRSST ET LA CSST PARTAGENT davantage que quelques initiales. L'IRSST, qui a pour président du conseil d'administration le président du conseil d'administration et chef de la direction de la CSST, répond et continuera à répondre à plusieurs aspects du Plan stratégique 2006-2009 de la Commission.

La contribution de l'Institut s'inscrit surtout dans trois des quatre grandes orientations stratégiques de la CSST. D'abord, intervenir là où surviennent des lésions graves et promouvoir la prise en charge de la prévention par les milieux de travail. Ensuite, améliorer et moderniser les services d'indemnisation et de réadaptation en les adaptant aux besoins des usagers. Enfin, planifier

le développement des ressources humaines pour répondre aux besoins de l'organisme et au défi que représentera le renouvellement de la main-d'œuvre au cours des prochaines années.

« Que ce soit en amont ou en aval, l'Institut entend poursuivre ses efforts en ce sens afin de consolider son statut de centre de référence essentiel aux opérations et aux stratégies de la CSST », soulignait Diane Gaudet, qui était alors présidente-directrice générale de l'IRSST.

En plus des multiples participations de l'Institut aux comités de la Commission, les travaux de ses chercheurs déjà réalisés ou en cours, entre autres ceux sur le béryllium, l'amiante, le manganèse ou encore la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS), constituent de beaux exemples de la façon dont l'IRSST participe activement à leurs programmes et à leurs plans d'action, qui ciblent des problèmes majeurs ou en émergence.

DES EXEMPLES

L'organigramme de l'IRSST se déploie en plusieurs champs d'intérêt scientifique, chacun répondant à des mandats précis et correspondant à des préoccupations de la CSST. Ainsi, le

personnel du champ Sécurité des outils, des machines et des procédés industriels a été très actif pour soutenir le plan d'action de la Commission sur la sécurité des machines.

Des ingénieurs de l'IRSST ont aussi contribué à assurer le développement des compétences des ressources humaines. Ils ont en effet conçu et animé des séances de formation sur l'analyse du risque et les moyens de protection associés aux machines auprès d'une centaine d'inspecteurs de la CSST.

La collaboration de l'Institut s'est aussi manifestée lors de l'élaboration du programme d'intervention de la Commission sur les risques biologiques et d'une activité de formation à laquelle des inspecteurs étaient conviés, sans oublier la participation à une étude dans le cadre de l'expérimentation d'une nouvelle approche pour la prévention des TMS.

Actuellement, ce sont justement les besoins des inspecteurs de la CSST en matière de formation sur les questions de manutention qui retiennent l'attention et occupent des chercheurs du champ TMS.

De leur côté, les chercheurs du champ Accidents ont contribué activement à l'acquisition d'une culture de la prévention chez les jeunes, notamment dans le contexte de l'opération JeuneSST.

Ils ont aussi collaboré avec la CSST à la rédaction du mémoire *Vers une culture de la prévention*, soumis au

Les champs de recherche de l'IRSST sont :

- Accidents
- Bruit et vibrations
- Équipements de protection
- Troubles musculo-squelettiques
- Sécurité des outils, des machines et des procédés industriels
- Substances chimiques et agents biologiques
- Réadaptation au travail





Photo : Dominique Desjardins / IRSST

gouvernement dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie d'action jeunesse.

L'Institut a également fourni plusieurs indicateurs inédits qui ont servi aux partenaires. Outre qu'elles décrivent mieux la réalité des jeunes travailleurs, les activités du groupe **Connaissance et surveillance statistiques** contribuent aux efforts investis par la Commission pour offrir des services mieux adaptés aux usagers. La récente publication du « Profil statistique des lésions professionnelles et de leur gravité chez les travailleurs de la restauration » est un autre bel exemple.

La programmation thématique **Développement et production de nouveaux indicateurs de sst** fournira sûrement des données intéressantes aux partenaires.

En matière de réparation, plusieurs projets en préparation dans le champ **Réadaptation au travail** sont de nature à soutenir la CSST dans ses démarches pour moderniser ses services, dont celui sur les facteurs de succès de ses interventions. Ainsi, l'élaboration du portrait statistique des travailleurs en réadaptation a déjà fourni des indications précises et inédites.

BIEN OUTILLÉ

Les exemples que l'on vient d'évoquer illustrent bien qu'avec la consolidation de ses champs de recherche, la mise sur pied du **Service de veille scientifique** et du groupe **Connaissance et surveillance statistiques**, l'entrée en fonction du **Service valorisation et relations avec les partenaires**, la contribution des **Services et expertises de laboratoire** sans oublier la création d'une trentaine de programmations thématiques dont plusieurs sont modelées sur les priorités de la CSST et de son réseau, l'IRSST n'a jamais été aussi bien outillé pour soutenir la Commission dans la réalisation de son plan stratégique.

La CSST est également nourrie par les retombées des projets de recherche menés par l'Institut avec une dizaine d'organismes québécois, canadiens et européens. Dans le numéro Automne 2006 de *Prévention au travail*, la présidente-directrice générale d'alors, Diane Gaudet, rappelait qu'« au cours de la période 2003-2005, pour chaque dollar investi par l'IRSST, les partenaires avec qui l'Institut a signé des ententes ont mis plus de quatre dollars, accroissant d'autant sa capacité de recherche ».

À une époque où les frontières se rapprochent, l'IRSST et la CSST sont indéniablement mieux outillés pour trouver des solutions communes à des problèmes partagés par les travailleurs et les employeurs québécois et européens.

UNIS PAR UN MAGAZINE

Avant 1995, la CSST avait son magazine, *Prévention au travail*. De son côté, l'IRSST possédait sa revue, *L'IRSST*. Chaque publication abordait fréquemment les mêmes thèmes, de façon plus ou moins différente.

En 1994, une ampoule s'est allumée : pourquoi ne pas marier les deux publications, tout en préservant la personnalité de chaque « conjoint » ? Un comité a aussitôt été formé. Un numéro zéro a été produit et soumis à un sondage. Les commentaires recueillis ont permis de peaufiner le nouveau *Prévention au travail*.

Depuis, le comité d'orientation du magazine, constitué de représentants de la CSST et de l'IRSST, se réunit deux fois l'an et étudie les propositions d'articles soumises aux deux rédacteurs en chef.

La production de chaque numéro se fait dans un souci d'harmonisation. Le même directeur artistique rencontre les équipes de rédaction et discute de l'aspect visuel.

Résultat ? Un magazine soigné, avec un contenu riche, où l'on sent la complicité indispensable à la réussite de chaque sortie de presse.

Les sites Web de l'IRSST et de la CSST offrent aux internautes la possibilité de lire ou de télécharger les numéros déjà publiés. Chacun peut donc y trouver son compte, en fonction de ses préoccupations et de sa curiosité. Le magazine qui unit les deux organismes depuis une douzaine d'années célébrait en 2007 son 25^e anniversaire, donc ses noces d'argent...

Entre la CSST et l'IRSST, le trait d'union est tangible. **PT**



POLYTECHNIQUE et le SST

DEPUIS L'AUTOMNE 2006, L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL PROPOSE À SES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS DE SUIVRE LE COURS SST6000, QUI A POUR OBJECTIF DE LES INFORMER SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES DANGERS AUXQUELS ILS SONT EXPOSÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST), QUE CE SOIT À L'ÉCOLE OU À L'EXTÉRIEUR.

LE MÉRITE PREMIER DE LA MISE EN PLACE DE CE COURS REVIENT AUX ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS, ET PARTICULIÈREMENT À MARIE-ÈVE CHIASSON, L'ANCIENNE PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DES CYCLES SUPÉRIEURS DE POLYTECHNIQUE (AÉCSP), QUI ONT FAIT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SST À POLY UNE DE LEURS PRIORITÉS.

Un cours chargé de sens



Photo : Yves Beaulieu

PAR | MIKAËLLE MONFORT |

MARIE-ÈVE EST UNE JEUNE femme dynamique, remarquable par son aplomb et la précision de ses propos. Mais aussi par sa modestie. « Lorsque j'ai été élue présidente de l'AÉCSP, le dossier de l'information en matière de sst faisait déjà partie des priorités de l'association, je n'ai donc fait que m'en saisir », rappelle la jeune doctorante du Département de génie industriel de l'École polytechnique.

Le moins que l'on puisse dire, toutefois, est que sous sa présidence, le dossier a formidablement bien évolué puisqu'en automne 2006, Poly offrait à ses étudiants de deuxième et troisième cycles une première session du SST6000.

« Les choses se sont mises en place assez rapidement dans la mesure où la direction de l'École s'est montrée très réceptive à notre demande, fait remarquer Marie-Ève Chiasson. L'arrivée de la nouvelle conseillère en sst a eu pour effet de soutenir la mise en place du SST6000. »

UN TRIO

Comme l'explique Carole Savoie, la conseillère principale en sst de l'École, recrutée en 2005, « le SST6000 est le

premier volet du programme de formation pour les étudiants diplômés, lequel en compte trois. Le premier comporte une formation de trois heures. Le deuxième est composé de cinq formations de trois heures et traite des dangers spécifiques que présentent les laboratoires de recherche et les ateliers utilisés dans le cadre de la recherche, et dans le cadre des études ou du travail. Les formations traitent de radioprotection, de biosécurité, de sécurité des lasers, de sécurité des machines et du SIMDUT. Le dernier volet porte sur la formation en laboratoire. Mis au point au sein de chaque groupe de recherche, il fait davantage référence à une formation technique se rapportant à un appareil utilisé pour les recherches.

« J'assure l'enseignement du premier volet du cours, précise encore M^{me} Savoie, alors que des consultants de l'externe et des techniciens de laboratoire donnent respectivement les deuxième et troisième volets du programme. »

« Le SST6000 est gratuit et proposé à tous les étudiants des cycles supérieurs et aux employés de Polytechnique, ajoute Marie-Ève Chiasson. Lors de sa création, les étudiants étaient invités à le suivre sur une base volontaire. Bien qu'il ne soit pas crédité et

Carole Savoie, à gauche, et Marie-Ève Chiasson, un duo plein d'énergie... préventive.

ne fasse pas l'objet d'une évaluation, il est néanmoins inscrit sur le relevé de notes de l'étudiant. »

Lancé comme un projet pilote à l'automne 2006, le SST6000 est toutefois en passe de s'institutionnaliser à Poly puisqu'il a été donné deux fois par session depuis. Les formations spécifiques du deuxième volet seront offertes sur une base annuelle ou semestrielle selon la demande. « L'atelier de formation SST6000 est devenu officiellement obligatoire pour tous les étudiants diplômés dès la rentrée 2007, rappelle M^{me} Savoie. Il faut souligner le soutien de la Direction enseignement et formation dans la mise en place de ce programme. Et, plus spécifiquement, les efforts déployés par les équipes du Registrariat et du Bureau des affaires académiques pour la concrétisation du projet. »

L'ÉNERGIE DE LA PASSION

Marie-Ève Chiasson, quant à elle, ne dissimule pas sa satisfaction d'avoir vu aboutir ce dossier. Certes, l'AÉCSP l'avait classé comme prioritaire, mais le long engagement de la jeune femme au service de la promotion de la sst la

6000

rendait particulièrement sensible à cette question. « Évidemment, ma spécialisation actuelle en ergonomie me rend très attentive aux conditions de travail et aux risques pour la santé des personnes qui y sont associées. J'ai aussi eu la chance de travailler comme occasionnelle à la Direction régionale Montréal 1 de la CSST et de côtoyer plusieurs inspecteurs. »

Marie-Ève a fait ses études sous la direction du professeur Daniel Imbeau, de la Chaire de recherche du Canada en ergonomie, et elle étudie toujours en vue d'obtenir un doctorat. Pendant ses études de deuxième cycle, elle s'est intéressée à l'astreinte physique liée aux travaux de débroussaillage en secteur forestier.

« Il faut aussi dire que ma sœur, elle-même diplômée de Polytechnique, travaille à la CSST, s'exclame Marie-Ève. Alors pour moi, la santé et la sécurité du travail, c'est vraiment quelque chose de familier, voire de familial! » Et d'ajouter : « Il me paraissait donc essentiel que ce cours puisse être offert. Les étudiants de Poly sont exposés à toutes sortes de dangers, qui sont aussi ceux que l'on retrouve en milieu de travail : des risques chimiques, mécaniques, biologiques et j'en passe! Par conséquent, il est indispensable que les étudiants soient informés et préparés, comme doivent l'être les travailleurs de l'industrie. »

De plus, ajoute encore Marie-Ève Chiasson, « plus de 50% des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique proviennent de l'étranger. Et en ce sens, ils ne sont pas toujours au fait des règles et des habitudes qui existent ici en matière de SST et de prévention des lésions professionnelles. Il était donc essentiel qu'on les y sensibilise, d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux — comme les étudiants québécois, d'ailleurs — sont aussi appelés à travailler hors campus. »

C'est donc tout naturellement que Marie-Ève Chiasson appelle de ses vœux la généralisation du cours SST6000 à tous les étudiants des cycles supérieurs de l'École polytechnique. Mais pourquoi ne pas l'offrir à tous ceux et celles qui la fréquentent?

Carole Savoie espère que cela sera prochainement possible. Ainsi, après le SST6000, verra-t-on bientôt l'introduction du SST1000 à Poly? **PT**

La CSST tient salon à Poly

Parallèlement à la mise en place du cours SST6000 destiné aux étudiants de deuxième et troisième cycles de l'École, le comité central de santé et de sécurité de Polytechnique a invité la CSST à tenir salon en ses murs à l'occasion des Journées SST de l'École.

L'événement, qui s'est déroulé les 4 et 5 octobre 2006, à l'heure du dîner, a mobilisé des personnes des trois directions régionales montréalaises de la Commission.

Plusieurs tables thématiques avaient été dressées pour l'occasion et les étudiants, de même que les membres du personnel enseignant et non-enseignant, pouvaient être orientés en fonction de leur champ d'étude ou de travail et des risques professionnels qui y sont associés (par exemple, risques liés au secteur de la construction, risques mécaniques et règles de cadenassage, risques associés aux machines à vapeur et sous pression, risques chimiques et électriques). Même si la fréquentation du salon a été moins forte que prévue, en particulier en ce qui concerne la population étudiante de premier cycle, les représentants de la CSST ont tout de même pu sensibiliser un certain nombre d'étudiants et de membres du personnel de Poly.

Les étudiants québécois et étrangers qui y ont pris part se sont montrés particulièrement intéressés par l'événement. Les simulations réalisées avec deux machines à vapeur et sous pression, spécialement installées pour l'occasion, ont également suscité leur part d'intérêt.

Selon Lorraine Doré, conseillère en prévention jeunesse à Montréal et coordonnatrice de l'événement pour les trois directions régionales de la CSST pour l'île de Montréal, « l'expérience doit certainement être renouvelée. Mais elle devrait plutôt adopter une fréquence annuelle, compte tenu de la complexité de la logistique pour tenir un tel salon. Cette fréquence permettrait éventuellement de rejoindre tous les étudiants — y compris ceux du premier cycle — au moins une fois pendant leur scolarité ».

Photo: Maurice Vézinnet



Lorraine Doré et Jo Anne Cyr, de la CSST, conseillères en prévention jeunesse à Montréal, discutent santé et sécurité du travail avec un étudiant de Poly.

Prévent

des chutes de hauteur

chez les travailleurs

des stations de ski



Photos : Robert Echeverry

PAR | GUY SABOURIN |

DANS TOUTES LES STATIONS DE SKI

du Québec, chaque semaine, des vérifications sommaires des installations sont faites pour assurer la sécurité des skieurs. Une fois l'hiver terminé, arrive la saison de l'entretien en profondeur de ces mêmes installations. Le travail est exécuté par des mécaniciens et des électriciens de remontée mécanique.

Comme les travaux sont faits en hauteur, plus précisément sur les poulies où transite le câble de la remontée mécanique tout en haut des pylônes, les risques d'une descente en chute libre sont permanents. Ce qui est hélas arrivé à quelques travailleurs. Un a péri et d'autres ont subi de sérieuses fractures.

Être bien attaché sauve la vie. Le mécanicien Martin Goupil en sait quelque chose. Il travaille au mont Orignal, à Lac-Etchemin dans la région de Chaudière-Appalaches au sud de Québec, qui compte 23 pistes.

QUAND ON DOIT TRAVAILLER ENTRE CIEL ET TERRE ET QU'ON TIENT À LA VIE, IL N'Y A PAS DE RISQUE À COURIR, MIEUX VAUT S'ATTACHER.

Au début de l'été 2006, il se tenait dans le véhicule d'entretien, une plateforme à deux paliers, composée d'une passerelle de 0,6 m sur 1,8 m (2 pi sur 6 pi) et, en dessous, d'un panier d'environ 1 m sur 1 m (3 pi sur 3 pi). Les mécaniciens installent le véhicule sur le câble de la remontée, entre deux chaises de skieurs, dans le but d'aller graisser les trains de poulies et remplacer quelques roulements à billes vieillissants.

Sur ce véhicule d'entretien surélevé où s'entassent aussi les outils indispensables aux réparations et à l'entretien, les trains de poulies arrivent à la hauteur des épaules du mécanicien. Avec pour résultat que l'espace devient restreint.

Puisqu'il faut avoir accès aux trains de poulies pour y travailler, les garde-corps sont pliants ou rétractables dans le véhicule d'entretien. Sur la passerelle au-dessus du pylône, il y a aussi des garde-corps, mais ils ne couvrent pas nécessairement les côtés, vis-à-vis des trains de poulies. Une partie de l'espace de travail se retrouve donc privée de toute protection latérale.

EN CHUTE LIBRE

« Nous commençons l'entretien des pylônes et nous en étions au deuxième, raconte Martin Goupil. J'étais sur la plateforme, tandis que mon collègue, Marc Fortin, se tenait sur la passerelle du pylône. En me relevant pour lui remettre un gros palan d'acier qui sert à hisser le câble de la remontée mécanique pour dégager les poulies, mon dos a accidentellement soulevé le garde-corps amovible du véhicule d'entretien. Je me suis trouvé déséquilibré dans un espace très étroit. Et j'ai basculé dans le vide, par en arrière. »

Sept mètres (25 pi) plus bas, des blocs de roc l'attendaient et l'atterrissage aurait sans doute été fatal. « Il faut se rappeler que dans toute chute de

plus de trois mètres, le corps atteint une vitesse supérieure à 27 km/heure, et ça ne pardonne pas! », rappelle Laurent Desbois, ingénieur et spécialiste des chutes de hauteur à la Direction de la prévention-inspection de la CSST.

Heureusement, pour la première fois depuis qu'il exécutait son travail, Martin Goupil était attaché au véhicule avec la ligne rétractable de son nouvel équipement. « Je ne suis tombé que d'environ un mètre (quelques pieds) », peut-il aujourd'hui raconter.

UNE FOIS SUFFIT...

Suspendu dans le vide avec le palan dans les bras, qu'il n'a même pas lâché, il a d'abord déposé l'outil à bout de bras sur la plateforme de travail, puis il s'y est hissé à son tour, sain et sauf, hormis quelques ecchymoses. « Je travaille sur les remontées mécaniques depuis 1990 et il ne m'était jamais rien arrivé, ajoute-t-il. Mais... Une seule fois suffit! Aujourd'hui, je m'attache toujours. »

Son collègue Marc Fortin a assisté, impuissant depuis la passerelle du pylône, à toute la scène. « J'avais les jambes molles! se souvient-il. Ça m'a fait très peur. » En voilà aujourd'hui un deuxième qui s'attache sans se faire prier...

Dans une autre station de ski, un travailleur est tombé du haut d'un pylône lors de manœuvres d'entretien et il est mort. « Le rapport d'enquête sur l'accident mortel survenu au mont Sainte-Anne, en juin 2002, a mis en relief les carences de sécurité dans les travaux d'entretien des stations de ski », explique Jocelyn Camirand, inspecteur à la Direction régionale des Laurentides de la CSST.

Cet inspecteur s'occupe particulièrement de la sécurité des travailleurs des stations de ski. Il représente également la CSST au comité de la norme

CSA Z-98 (remontées mécaniques). « À la suite de ce drame, nous avons sensibilisé l'Association des stations de ski du Québec (ASSQ) à ce sérieux problème et nous lui avons demandé de trouver des solutions. »

RÉFLÉCHIR

À l'automne 2003, les travaux avec l'ASSQ s'enclenchent. Au cours de l'année qui suit, l'association étudie divers scénarios. Deux réalités la préoccupent : la panoplie des différents modèles d'installations, qui interdit toute uniformisation dans les solutions de sécurité. Et le coût de la solution, qui doit rester relativement modeste, particulièrement pour les petites stations de ski qui n'ont pas des moyens financiers illimités.

Ainsi, on avait d'abord envisagé d'installer un câble d'acier vertical le long de chaque pylône. Prix moyen, 1000\$ le câble. « Pour une petite station comme celle du mont Orignal, ça représentait 15 000\$ d'investissement, illustre Jocelyn Camirand. Le milieu a estimé que c'était irréaliste et s'est demandé s'il ne pouvait pas plutôt adapter ce câble à leur réalité. »

« Nous avons formé un comité pour trouver des solutions, explique Claude Péloquin, président-directeur général de l'ASSQ. Jocelyn en faisait partie. Nous avons étudié la réglementation, les pratiques, la faisabilité des mesures de sécurité en vigueur et nous avons trouvé des solutions... flexibles. En

adoptant cette stratégie, en raison de la variété des installations et des budgets, nous nous assurons d'un fort degré d'adhésion de nos membres. »

Sans oublier que les démarches entreprises par l'association ont permis aux stations de ski de bénéficier d'économies d'échelle en honoraires d'ingénieurs pour la conception, l'installation et la certification des dispositifs permanents de protection contre les chutes de hauteur.

FORMER

On peut dire que l'association a gagné son pari. Au moment d'écrire ces lignes, 75% des travailleurs des stations de ski du Québec ont suivi au moins une partie de la formation offerte par l'entremise de l'ASSQ, dès l'été 2005.

Il s'agit d'une formation uniformisée, en trois volets, offerte en deux sessions respectivement d'une journée et de deux journées complètes consécutives — accès à la tête du pylône et travail sur cette tête et dans le véhicule d'entretien. Enfin, techniques de sauvetage afin d'apprendre à porter secours au travailleur qui tombe et qui est immobilisé dans son équipement de protection.

L'ASSQ a l'intention de continuer à inscrire cette formation au calendrier tous les automnes, car elle entend former ceux qui ne l'ont pas encore été, ainsi que tous les nouveaux travailleurs. Finalement, la mémoire étant une faculté qui oublie, elle verra aussi à rafraîchir les notions des travailleurs déjà formés.



Martin Goupil raconte l'incident qui aurait pu finir en accident fatal... s'il n'avait pas été attaché.

Au Québec, l'ensemble des stations de ski compte de 250 à 300 mécaniciens d'entretien. Toutes ont l'obligation de fournir du matériel conforme aux normes et une formation appropriée à leurs travailleurs. « Ça faisait un bout de temps que nous leur rappelions leurs responsabilités », précise Laurent Desbois. Les avertissements ont été pris au sérieux.

« Nous ne sommes pas des alpinistes et nous ne savions ni comment, ni avec quoi, ni à quoi nous attacher, fait remarquer Martin Goupil. Avec la formation, nous pouvons maintenant le faire, et de façon très efficace. À moi tout seul, je ne pouvais m'offrir une telle formation plutôt spécialisée au mont

Orignal. Il nous fallait une force comme l'ASSQ pour nous rassembler et nous donner la formation théorique et pratique en groupe. »

DE LA RIGUEUR

Le mécanicien doit être attaché depuis le sol jusqu'en haut. Quand il grimpe dans l'échelle du pylône, un coulisseau relié à son harnais le suit tout le long du câble vertical. À la moindre chute, le coulisseau bloque sa descente.

Rendu en haut du pylône, le travailleur s'attache à une poutre d'acier (voir ci-contre) avant de détacher son coulisseau. Quand il se déplace dans le véhicule d'entretien, il y est attaché à un point d'ancrage.





Bien attaché à la potence, le travailleur s'apprête à faire l'inspection du train de poulies.

Photos : Robert Etcheverry

Une fois en face du train de poulies, il s'attache au-dessus de sa tête à la potence de décâblage avant de se détacher du véhicule. Cette méthode, pratiquée avec la sangle de contournement, assure que le travailleur reste constamment attaché à un ancrage solide.

En raison de la variété des installations, et faute de pouvoir munir chaque pylône d'un câble d'acier vertical fixe, d'autres stations peuvent opter pour la « canne du berger » ou la sangle de contournement — double crochet. Il s'agit d'une perche rétractable servant à accrocher la canne à un point plus haut. Par la suite, on attache la sangle rétractable au crochet et l'autre extrémité à l'anneau dorsal du harnais. Les points d'ancrage, pour cette méthode, doivent recevoir une certification de résistance signée par un ingénieur.

Claude Péloquin pense que cette façon rationnelle de gérer la sécurité peut servir de modèle. À l'évidence, l'association réussit à attirer les nombreuses petites stations de ski qui, autrement, seraient laissées pour compte, n'ayant pas les ressources matérielles et financières pour offrir de telles formations spécialisées.

Permettre la flexibilité dans les solutions de sécurité, sans pour autant sauter l'étape de certification d'un ingénieur, multiplie les adhérents. Et poursuivre la formation chaque automne permet de garder en permanence les notions de sécurité à l'esprit des travailleurs.

ADOPTER ET S'ADAPTER

C'est bien connu, tout changement dans les techniques de travail entraîne de la résistance. La méthode que propose l'ASSQ ne fait pas exception.

« Nous avons entendu toute la gamme des commentaires, raconte Claude Péloquin. Certains ont jugé l'équipement trop lourd, trop encombrant, trop chaud l'été. Mais une fois la nouvelle méthode de travail adoptée, les travailleurs reconnaissent invariablement que, du point de vue de la sécurité, ils ne peuvent plus s'en passer. Ceux que nous avons vus deux fois aux séances de formation disent que leur harnais fait aujourd'hui partie de leur équipement de travail de base. »

« Avant, nous ne nous attachions pas tout le temps et quand nous le faisions, ce n'était pas avec un équipement

conforme, admet Martin Goupil. Maintenant, nous sommes attachés en permanence. Mais de temps en temps, il faut encore que nous nous demandions si nous n'avons pas omis d'attacher notre harnais après avoir détaché le coulisseau, par exemple. Il y a toujours un petit doute quand on travaille en hauteur. Seulement, quand on a la certitude d'utiliser le bon équipement et les bonnes méthodes, on gagne sans cesse de l'assurance et le sentiment de sécurité s'en trouve renforcé. Moi, jamais plus je ne travaillerai sans mon harnais. »

Parole d'homme qui a vu l'ombre de la mort. ¶

De gauche à droite, Laurent Desbois, Marc Fortin, Martin Goupil et Jocelyn Camirand.



Cours collé à la réalité

Le Département des relations industrielles de l'Université Laval a conçu un nouveau cours d'une durée de 45 heures à l'intention des professionnels des relations industrielles. Son objectif? Mieux outiller ces derniers dans leurs efforts de prévention des accidents du travail.

Intitulé « Production, innovation et ressources humaines », le contenu du cours permet aux étudiants de consolider leurs connaissances de base en ce qui a trait au fonctionnement réel des organisations. Comme on le sait, ce dernier influence directement les indicateurs de performance humains et sociaux souvent gérés par les spécialistes des relations industrielles : santé et sécurité du travail, absentéisme, conflits sociaux, etc. *Out* le curatif, *in* l'approche préventive...

La personne à contacter pour en savoir plus : Fernande Lamonde, professeure titulaire. Courriel : fernande.lamonde@rit.ulaval.ca.



La voleuse...

Quel est le nom de la calamité qui, en 2002, a tué 1,18 million de personnes et en a blessé près de 50 millions? La guerre? Non. Le feu? Non. Le terrorisme? Non. La route? Oui! « Si rien n'est fait pour enrayer ce fléau, d'ici à 2020, le nombre annuel de morts et d'incapacités liées aux accidents de la route pourrait augmenter de 60% et figurer en troisième position dans la liste des dix premières causes de morbidité et de traumatismes dans le monde, alors qu'il n'y figurait qu'en neuvième position en 1990 », selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Et si l'on apprenait à rouler sage pour changer? Après tout, comme le dit si bien le slogan adopté par l'OMS pour la Journée mondiale de la Santé, « L'accident de la route n'est pas une fatalité ». [MLF](#)

Source : WebEncyclo.

Notre pub télé, un bel impact !

Vous l'avez vue à plusieurs reprises et vous l'avez aimée. Voilà ce que nous ont appris les résultats d'un sondage réalisé par une firme spécialisée.

Quelques statistiques, parmi d'autres : 84% des travailleurs de la construction, 80% de leurs employeurs et 72% du grand public se souviennent d'avoir vu la publicité. Son style a plu davantage que celui, plus choc, d'autres publicités antérieures. Qui plus est, 88% des travailleurs et 65% des employeurs ont affirmé qu'ils feront des gestes pour améliorer la sécurité sur leurs chantiers.

C'est ce qu'on appelle... viser dans le mille! [MLF](#)

Photos : Yves Beaulieu



Pour nous joindre, un numéro unique...

Oyez, oyez ! Depuis la fin de 2007, le public peut joindre la CSST à l'aide d'un nouveau numéro de téléphone unique. En effet, de partout au Québec, il y a désormais un seul numéro à composer : **1 866 302-CSST (2778)**.

Néanmoins, tous les numéros de téléphone régionaux sont maintenus en service. Inscrivez vite le nouveau numéro dans votre carnet !



Illustration : Pierre Berthiaume

Oups !

Dans le reportage « La condition féminine – Où est-ce qu'on s'en va? », numéro d'automne 2007, une erreur s'est malencontreusement glissée. Il fallait lire que *les femmes constituent aujourd'hui près de la moitié de la population active du Québec, soit 46%, alors qu'elles n'en représentaient que 25% en 1981.*

On est ce que l'on mange,

GASTROENTÉROLOGUE ET CHERCHEUR À L'HÔPITAL SAINT-LUC DU CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, LE DR MICHEL BOIVIN EST AUSSI PROFESSEUR TITULAIRE À CETTE MÊME UNIVERSITÉ. IL EST ÉGALEMENT DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE L'APPROCHE INTÉGRÉE EN PRÉVENTION ET EN PROMOTION DE LA SANTÉ AU SEIN DE LA FONDATION LUCIE ET ANDRÉ CHAGNON. ENFIN, IL PRÉSIDE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOTALMÉDIA, QUI PUBLIE PASSEPORTSANTÉ.NET.

[PRÉVENTION AU TRAVAIL] SELON VOUS, LES QUÉBÉCOIS ONT PRIS CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DE MIEUX S'ALIMENTER, MAIS LE PASSAGE À L'ACTION FAIT TOUJOURS PROBLÈME...

[DR MICHEL BOIVIN] Les bonnes habitudes alimentaires, manger des fruits et des légumes, éviter les gras trans, la surcharge en calories, réduire ses portions, faire attention aux sucres raffinés, ne sont pas encore intégrées à l'hygiène de vie. Livres, reportages, émissions de télé, sites Web, notamment celui de Passeport Santé, fournissent beaucoup d'information sur ces sujets et suscitent un vif intérêt. Le hic, c'est que la volonté d'intégration fait défaut et le défi à relever est quotidien. Comment intégrer les bonnes habitudes alimentaires à notre vie? Comment faire les meilleurs choix? Divers facteurs nous influencent. J'appelle ça la fourche et la fourchette. La fourche, c'est le producteur. Au Québec, nous avons des producteurs extraordinaires de fruits et légumes. Ils sont parvenus à répondre aux besoins du consommateur presque 12 mois par année. La fraîcheur, le prix, la qualité, la disponibilité, tout est là. Cette fourche, il faut la valoriser, la stimuler pour qu'elle continue à offrir aux distributeurs ce qui est bon pour notre santé. Les marchés d'alimentation nous proposent quantité de produits, mais ils influencent nos choix par les étalages, les prix, les promotions. Les distributeurs jouent un rôle clé, c'est indéniable, seulement nous avons notre mot à dire. Nous pouvons privilégier tel ou tel produit plutôt que tel autre. Les

distributeurs n'auront guère le choix, ils devront s'adapter pour répondre à la demande.

[PT] À QUOI POUVONS-NOUS TRAVAILLER À TITRE INDIVIDUEL?

[MB] Apprendre à devenir responsable de ses choix alimentaires, de sa santé et de celle des enfants. Un exemple. Les parents ont un pouvoir d'influence majeur sur les aliments offerts à leurs enfants, à l'aréna, à l'école, etc. Le journaliste, l'employeur, le professionnel de la santé, chacun de nous a une responsabilité sociale. Si nous la prenons tous, ça aiderait à changer l'environnement et à contrer le fardeau, pour les futures générations, des troubles de santé comme l'obésité et le diabète dont souffrent malheureusement beaucoup de jeunes. Il faut pratiquer la théorie des petits pas et oser. Prenez le cas des assiettes dans les restaurants. Elles sont de plus en plus grandes, de plus en plus combles. Pourquoi ne pas lancer un défi aux restaurateurs et leur demander d'offrir des demi-portions à moitié prix? Si, en tant que consommateurs, nous ne leur demandons pas, ils ne nous l'offriront pas. Je poursuis actuellement une maîtrise en leadership international de la santé à l'Université McGill. Nous sommes 17, venus de partout dans le monde. Ponctuellement, nous faisons des sessions de travail à l'extérieur. Au mont Gabriel, nous avons exigé que le chef cuisinier nous prépare des repas santé. Et ça a marché. L'employeur qui organise des réunions d'affaires ou l'association qui prépare un colloque devraient avoir

cette préoccupation. S'assurer que les participants puissent trouver, à la pause, de l'eau, des jus de fruits, des fruits, des amandes, plutôt que des beignes, des biscuits, des bonbons sucrés. L'employeur ou l'association étant le client, l'hôtel, le restaurant vont devoir offrir ce qui sera exigé.

[PT] L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL ESTIME QU'UNE ALIMENTATION INADAPTÉE PEUT ENTRAÎNER DES PERTES DE PRODUCTIVITÉ AU TRAVAIL ALLANT JUSQU'À 20% ET MÊME ÊTRE RESPONSABLE D'UN NOMBRE PLUS ÉLEVÉ D'ACCIDENTS DU TRAVAIL...

[MB] Pour être alerte, concentré, vigilant et productif au travail, il faut prendre le temps de bien déjeuner. Ça évite les manques d'énergie, les fringales, le besoin de prendre plusieurs cafés. Le matin, il faut des fibres! Moi, je prends un muffin. Je les fais moi-même, avec des bleuets, des graines de lin et une huile de bonne qualité. J'ai pu constater que cette habitude me fournit une énergie stable et me permet de me rendre au dîner sans avoir faim.

[PT] L'EMPLOYEUR, DANS CETTE HISTOIRE?

[MB] Actuellement, il y a un regroupement d'employeurs québécois qui s'appelle le GP2S. Il s'agit d'un groupe de promotion pour la prévention en santé au travail. Il est en train de préparer des normes de type ISO sur l'alimentation et l'activité physique pour les entreprises. C'est une initiative qui va demander du temps, mais il y a un mouvement, on le sent. De plus en plus d'employeurs québécois sont convaincus qu'ils ont un rôle à jouer auprès des travailleurs afin de les inciter à prendre soin de leur santé. Plusieurs sont déjà passés aux actes. Ils fournissent des supports à vélos, des douches propres et sûres, des menus équilibrés à la cafétéria avec abondance de fruits et de légumes. Ils donnent de l'information sur l'alimentation aux travailleurs, grâce à des brochures disponibles dans les cafétérias, les gymnases. Ces initiatives envoient un message fort aux employés.

chez soi et... au travail



Photo: Marie-Josée Legault

« Votre santé me préoccupe et je veux vous aider. » Le rôle des entreprises est majeur. On passe de sept à huit heures par jour au travail, alors c'est dans l'intérêt et de l'employeur et des travailleurs de progresser ensemble dans une démarche de saine alimentation, de bonne santé physique et mentale.

[PT] ET LE PLAISIR DE MANGER DANS TOUT ÇA ?

[MB] On l'a un peu perdu de vue ! On mange trop, trop vite, sans mastiquer suffisamment, parfois en travaillant, comme si le temps réservé aux repas n'était pas vital ! Le plaisir de manger passe par deux sens : la vue et le goût. Prendre le temps d'apprécier,

on tant les regarder cuisiner à la télé ? Parce qu'ils transforment la préparation d'une recette en fête. C'est convivial et joyeux !

[PT] NOUS AVONS DES FAIBLESSES ?

[MB] Les Québécois mangent plus de poisson qu'avant, mais pas encore assez. C'est pourtant la meilleure source d'Oméga 3, qui contribue à réduire les risques de maladies cardiovasculaires, les arythmies, certaines maladies dégénératives du cerveau comme la maladie d'Alzheimer et la démence. La femme enceinte et les jeunes enfants doivent absolument en consommer. Autre faiblesse, nous ne lisons pas assez les étiquettes avant d'acheter un produit. Il

« Le GP2S est un regroupement d'employeurs québécois qui met la dernière main à des normes de type ISO sur l'alimentation et l'activité physique pour les entreprises », explique le Dr Boivin.

faut le faire, avec les enfants, afin de les initier. On regarde les calories, les sucres, les gras trans, les bons et les mauvais gras, les protéines. Il faut éviter les sucres à absorption rapide. Préférer les sucres complexes, comme les fibres des fruits, à digestion lente, qui permettent l'harmonisation avec l'organisme. Ces sucres augmentent graduellement dans le sang, et la retombée est harmonieuse, au lieu de provoquer un pic comme le font les sucres raffinés dont l'absorption est très rapide. Ce qui reste, outre les sucres complexes, lors de l'ingestion de fruits et de légumes, va nourrir le côlon, assurer la présence de bactéries protectrices.

[PT] FAUT-IL PRENDRE DES VITAMINES EN COMPRIMÉS ?

[MB] Si on a une bonne alimentation, on n'en a pas besoin. Mais c'est là un choix personnel. On peut vouloir en prendre pour prévenir davantage certaines infections. Encore là, il faut faire le bon choix. Surtout, éviter les mégadoses, à moins qu'elles n'aient été recommandées par un médecin pour une raison particulière. Il faut privilégier une marque où les vitamines sont bien équilibrées.

[PT] QUELQUES TRUCS POUR LES COLLATIONS OU LES PETITES FRINGALES AU BUREAU ?

[MB] Amandes, fruits secs, figues, dattes. Toujours en avoir à portée de la main. Une petite gâterie de temps en temps ? Oui, à condition de doser le plaisir... **PT**

MONIQUE LEGAULT FAUCHER

Pour en savoir plus

Se nourrir au travail : révolutionner les menus, magazine Travail, n° 55, pages 26-28.

Téléchargeable gratuitement : www.ilo.org/public/french/bureau/inf/download/magazine/pdf/mag55.pdf

Groupe de promotion pour la prévention en santé
www.gp2s.net